



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R93-2018-106

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

ARS

R93-2018-09-14-003 - 2018-046 EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE BOLLENE
(3 pages) Page 4

DIRECCTE-PACA

R93-2018-09-12-010 - 2017-06 Décision Agrément NAVAL GROUP (SSTA 83) (3
pages) Page 8

R93-2018-09-14-001 - 2018-09-14 Arrêté enrichissement Lubéron 14 sept 2018 (4 pages) Page 12

R93-2018-09-10-010 - Arrêté défenseurs syndicaux sept 2018.doc (16 pages) Page 17

DRJSCS PACA

R93-2018-09-13-002 - ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY
DE VALIDATION DES ACQUIS DU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT
SESSION DE NOVEMBRE 2018 (2 pages) Page 34

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-037 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (2 pages) Page 37

R93-2018-09-03-032 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et
techniques (3 pages) Page 40

R93-2018-09-03-031 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au chef de la division de personnels enseignants (3 pages) Page 44

R93-2018-09-03-043 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au chef du service académique d'information et d'orientation (2 pages) Page 48

R93-2018-09-03-034 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au chef du service juridique (1 page) Page 51

R93-2018-09-03-041 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (1
page) Page 53

R93-2018-09-03-033 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique (2
pages) Page 55

R93-2018-09-03-040 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue
(3 pages) Page 58

R93-2018-09-03-042 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au délégué académique aux relations européennes, internationales et à la
coopération (1 page) Page 62

R93-2018-09-03-039 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille au directeur des systèmes d'information (1 page) Page 64

R93-2018-09-03-038 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille au directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille (1 page)	Page 66
R93-2018-09-03-036 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille au responsable du service académique des établissements publics locaux d'enseignement (2 pages)	Page 68
R93-2018-09-03-035 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille au responsable du service vie scolaire (1 page)	Page 71
R93-2018-09-03-045 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille aux chefs d'établissement public locaux d'enseignement de l'académie (12 pages)	Page 73
R93-2018-09-03-044 - Arrêté portant délégation de signature du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille aux directeurs des centres d'information et d'orientation (2 pages)	Page 86
SGAMI SUD	
R93-2018-09-14-002 - Arrêté de subdélégation financière (10 pages)	Page 89
SGAR PACA	
R93-2018-09-17-001 - ARRETE du 17/09/2018 relatif à la lutte contre la maladie du chancre coloré du platane (4 pages)	Page 100

ARS

R93-2018-09-14-003

2018-046 EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE
BOLLENE

Extension de capacité par création de 3 HT

Réf : DD84-0718-4727-D

Arrêté ARS/DOMS/PA n° 2018-046

CD n° 2018- 5263

portant extension de la capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « du Centre hospitalier de Bollène », géré par le Centre hospitalier Pasteur à Bollène, par la création de trois lits d'hébergement temporaire.

**FINESS EJ : 84 000 003 8
FINESS ET : 84 000 766 0**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Le président du Conseil départemental de Vaucluse ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 312-1, L. 312-5, L. 312-5-1, L 312-8, L 312-9, L 313-1 et suivants, R 313-10-3, D 312-203 et suivants, annexe 3-10 ;

Vu le code de la santé publique notamment les articles L1432-1 et suivants;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de la sécurité sociale;

Vu le code des relations entre le public et l'administration;

Vu la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale notamment les articles 80 et 80-1;

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'Harcourt en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté conjoint du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2014-030 et du président du Conseil départemental de Vaucluse n° 2014-3150 du 16 juin 2014 portant réduction de la capacité d'accueil de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Lègue » du Centre hospitalier de Carpentras, par la suppression de 20 lits ;

Vu l'arrêté conjoint du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur n°2017-R076 et du président du Conseil départemental de Vaucluse n° 2017-3018 du 28 février 2017 portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD du centre hospitalier Louis Pasteur à Bollène, à compter du 4 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté conjoint du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur N° 2017-036 et du président du Conseil départemental de Vaucluse n° 2017-7433 du 13 septembre 2017 portant création d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'EHPAD du centre hospitalier Louis Pasteur à Bollène ;

Considérant l'absence d'offre en hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes sur le territoire de Bollène ;

Considérant le projet de création de trois (3) lits en hébergement temporaire présenté par l'EHPAD du centre hospitalier Louis Pasteur à Bollène ;

Considérant la nécessité de développer le recours aux structures de répit sur le territoire régional ;



Considérant que trois (3) des vingt (20) lits de l'EHPAD « La Légue du Centre hospitalier de Carpentras n'avaient pas encore été redéployés ;

Sur proposition de la déléguée départementale de Vaucluse de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du directeur général des services du Conseil départemental de Vaucluse ;

ARRETENT

Article 1er : L'extension de la capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « du Centre hospitalier de Bollène », géré par le Centre hospitalier Pasteur à Bollène, par la création de trois lits d'hébergement temporaires, est accordée.

Article 2 : La capacité de l'EHPAD du centre hospitalier de BOLLENE est fixée à 63 lits.

Les lits autorisés sont répertoriés et codifiés dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité Juridique (EJ) : CENTRE HOSPITALIER PASTEUR A BOLLENE – 5 rue Alexandre Blanc – 84500 BOLLENE

Numéro d'identification (N° FINESS) : 84 000 003 8

Statut juridique : 13 Etb. Pub. Commun. Hosp.

Numéro SIREN : 268 400 322

Entité établissement (ET) : EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE BOLLENE – 5 rue Alexandre Blanc – 84500 BOLLENE

Numéro d'identification (N° FINESS) : 84 000 766 0

Numéro SIRET : 268 400 322 00031

Code catégorie établissement : 500 – EHPAD

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 40 - ARS TG HAS PUI

Triplets attachés à cet ET

Hébergement permanent (HP) personnes âgées dépendantes

Capacité autorisée : 60 lits, dont 60 lits habilités à l'aide sociale départementale

- | | | |
|--------------------------|-----|------------------------------|
| • Discipline | 924 | accueil pour personnes âgées |
| • Mode de fonctionnement | 11 | hébergement complet internat |
| • Clientèle | 711 | personnes âgées dépendantes |

Hébergement temporaire (HT) personnes âgées dépendantes

Capacité autorisée : 3 lits

- | | | |
|--------------------------|-----|---|
| • Discipline | 657 | accueil temporaire pour personnes âgées |
| • Mode de fonctionnement | 11 | hébergement complet internat |
| • Clientèle | 711 | personnes âgées dépendantes |

Pôle d'activité et de soins adaptés (PASA)

Capacité autorisée : 14 places

- | | | |
|--------------------------|-----|---|
| • Discipline | 961 | pôle d'activité et de soins adaptés |
| • Mode de fonctionnement | 21 | accueil de jour |
| • Clientèle | 436 | personnes Alzheimer ou maladies apparentées |

Cet arrêté vaut autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux et habilitation à l'aide sociale départementale pour la totalité des lits en hébergement permanent.

Article 3 : la validité de l'autorisation reste fixée à quinze ans à compter du 4 janvier 2017.

Article 4 : A aucun moment la capacité de l'EHPAD ne devra dépasser celle autorisée par la présente décision. Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles.
L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord desdites autorités.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé et à compter de sa publication pour les tiers.

Article 6 : La déléguée départementale de Vaucluse de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur général des services du Conseil départemental de Vaucluse et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du département et de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avignon, le **14 SEP. 2018**

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

plo

Véronique **BILLAUD**

Directrice des politiques régionales
de santé

Le président du Conseil départemental
de Vaucluse


Maurice **CHABERT**

DIRECCTE-PACA

R93-2018-09-12-010

2017-06 Décision Agrément NAVAL GROUP (SSTA 83)



Ministère du Travail

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Décision SST n° 2017/06
SSTA Interétablissements
NAVAL GROUP

NG/JFD

Pôle Politique du Travail
23/25, Rue Borde
13285 MARSEILLE
Cedex 08

Tél. : 04 86 67 32 00
Télécopie : 04 86 67 32 01

DÉCISION

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Provence-Alpes-Côte-D'azur,

VU la Quatrième Partie, Livre Sixième, Titre II du Code du Travail relatif aux services de santé au travail et notamment les dispositions des articles D.4622-9 à D.4622-11 concernant les services de santé au travail interétablissements et celles des articles D.4622-48 et suivants relatives à l'agrément des services de santé au travail ;

VU le décret n°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants et notamment les dispositions relative au suivi de l'état de santé des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans une installation nucléaire de base (INB) (*Section 10 – sous-section 2*) ;

VU l'arrêté du 28 mai 1997 relatif au contenu de la formation spécifique des médecins du travail chargés de la surveillance médicale des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires de base ;

VU l'agrément quinquennal délivré le 7 septembre 2012 par Décision n° 2012/12 au Service de Santé au Travail interétablissements DCNS Toulon-Mourillon incluant le rattachement des salariés relevant de l'activité Torpille localisée à Saint Tropez ;

VU l'habilitation pour la surveillance médicale des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans les installations nucléaires de base, accordée pour 5 ans au Service de Santé au Travail interétablissements DCNS Toulon-Mourillon par cette même décision ;

VU la demande de renouvellement d'agrément présentée le 9 mai 2017 par la Direction de l'établissement NAVAL GROUP (*Direction Services TOULON – BP 517- 83041 TOULON Cedex 9*) pour un **Service de Santé au Travail interétablissements NAVAL GROUP** (*DCNS jusqu'en juin 2017*) pour les établissements de **Toulon** (*Base Navale*) et **Ollioules** (*suite au transfert, intervenu début 2016, du site du Mourillon sur Ollioules*), dont la DIRECCTE a délivré l'accusé de réception du dossier complet par courrier RAR 2017/96 du 7 août 2017 ;

VU les avis rendus sur cette demande en date du 4 avril 2017 par les Comités d'Établissement DCNS TOULON et DCNS OLLIOULES ;

VU l'avis rendu le 25 avril 2017 sur cette même demande par le Comité Central d'Entreprise DCNS ;

VU les avis formulés en mars 2017 par les deux médecins du travail du service dans le cadre de ce renouvellement d'agrément ;

VU l'attestation de stage relative à la participation du Docteur ARRIGHI à la formation théorique en radioprotection organisé en mars 2000 par l'Association pour la Promotion de l'Industrie Nucléaire Française – PROMINF et l'attestation de présence à la journée de « *Formation Médicale continue de Médecine du Travail* » organisée le 2 juin 2017 par l'Association des Médecins du Travail des Salariés du Nucléaire (A.M.T.S.N.) ;

VU l'avis du Médecin Inspecteur du Travail du 20 novembre 2017 ;

VU l'avis de l'Inspecteur du Travail dans les Armées du 26 octobre 2017 ;

VU les dispositions de l'article D.4622-51 du Code du Travail ;

VU le courrier RAR référencé NG/JFD – Agrément N° 2017/06, adressé le 5 décembre 2017 par le DIRECCTE au Directeur des Ressources Humaines de NAVAL GROUP lui demandant un engagement écrit, précis et daté de mise en conformité du service sur les points détaillés dans ce courrier ;

VU la lettre de relance adressée le 18 janvier 2018 à NAVAL GROUP du fait de la non réception de la lettre d'engagement attendue ;

VU la réponse du 12 avril 2018, réceptionné le 16 avril 2018, apportée par NAVAL GROUP aux courriers du DIRECCTE ;

CONSIDERANT les engagements pris et le calendrier présenté par la direction du Service pour se mettre en conformité sur les points listés (*modalités de contrôle du service, renforcement du temps médical sur le site de Toulon, coordination des médecins du travail, formation du personnel infirmier...*) ;

CONSIDERANT qu'un des médecins du travail (*le Docteur ARRIGHI*) a bénéficié de la formation spécifique et adaptée aux risques liés aux rayonnements ionisants prévue les dispositions du Code du Travail et peut à ce titre assurer le suivi médical de l'état de santé des travailleurs des entreprises extérieures intervenant dans une installation nucléaire de base ;

Après enquête,

DECIDE

Article 1 : Le **Service de Santé au Travail interétablissements NAVAL GROUP TOULON - OLLIOULES** est **AGREE**, pour une période de **2 ANS**, à compter de la date de la présente décision ;

Article 2 : L'effectif maximal de travailleurs suivis par médecin du travail est fixé à **2 000** ;

Article 3 : Le rattachement des salariés relevant de l'activité Torpille, localisée à SAINT-TROPEZ, au Service Interétablissements de NAVAL GROUP TOULON - OLLIOULES est **ACCORDE** ;

Article 4 : Le **suivi des travailleurs d'entreprises extérieures** intervenant dans une Installation Nucléaire de Base (**INB**) par le Service Interétablissements de NAVAL GROUP TOULON - OLLIOULES est **AUTORISE** pour la durée du présent agrément ;

Article 5 : Le Directeur du service de santé au travail susvisé informera le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, de toute modification susceptible d'entraîner des changements dans l'organisation et/ou le fonctionnement du service de santé au travail ;

Article 6 : La demande de renouvellement d'agrément doit être présentée au moins quatre mois avant le terme de l'agrément en cours ;

Article 7 : Dès lors que les conditions de fonctionnement du service de santé ne satisfont pas aux obligations prévues par les textes relatifs aux services de santé au travail, le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, peut, à tout moment, mettre fin, modifier ou retirer l'agrément accordé selon la procédure définie à l'article D.4622-51 du Code du Travail ;

Article 8 : Le Médecin Inspecteur du Travail et l'Inspecteur du travail concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application de la présente décision ;

Article 9 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 12 septembre 2018

P/Le Directeur Régional des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Le Chef du Pôle Politiques du Travail

Jean-François DALVAI



La présente décision peut faire l'objet :

- ⇒ **d'un recours hiérarchique** auprès de :
Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social
Sous-direction des Conditions de travail
et de la prévention des Risques du Travail
34-39, Quai André Citroën – 75739 PARIS CEDEX 15

Ce recours hiérarchique doit être formé **dans un délai de 2 mois** à compter de la notification de la présente décision.

- ⇒ **d'un recours contentieux** auprès de :
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille
22-24 rue Breteuil
13281 Marseille CEDEX 06

dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La requête est soumise à une contribution pour l'aide juridique de 35 € en application des dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts.

DIRECCTE-PACA

R93-2018-09-14-001

2018-09-14 Arrêté enrichissement Lubéron 14 sept 2018

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

ARRÊTÉ DU 14 septembre 2018

AUTORISANT L'AUGMENTATION DU TITRE ALCOOMÉTRIQUE VOLUMIQUE NATUREL
POUR L'ÉLABORATION DE CERTAINS VINS DE LA RÉCOLTE 2018

AOP « Luberon », AOP « Pierrevert »
IGP « Alpes de Haute Provence », IGP « Hautes Alpes », IGP « Méditerranée »
Vin sans indication géographique

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

- VU le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;
- VU le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;
- VU le code général des impôts ;
- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code de la consommation ;
- VU le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;
- VU l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;
- VU l'arrêté du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à monsieur Patrick MADDALONE, directeur du travail, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur ;
- VU l'arrêté du 2 juillet 2018, portant subdélégation à l'effet de signer les arrêtés d'enrichissement des vins à M. Jean Michel ÉMERIQUE, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence Alpes Côte d'Azur et chargé des fonctions de responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;

- VU la demande présentée par l'Organisme de Gestion « Syndicat des vignerons AOC Luberon » en date du 10 septembre 2018;
- VU la demande présentée par l'Organisme de Gestion « Syndicat des vins des Alpes du Sud » en date du 11 septembre 2018;
- VU la demande présentée par l'Organisme de Gestion « Inter Med » en date du 22 août 2018;
- VU les avis du président du comité régional Provence Corse de l'Institut national de l'origine et de la qualité pour les vins AOP en date 14 septembre 2018;
- VU l'avis du délégué territorial de l'Institut national de l'origine et de la qualité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus des raisins de la récolte 2018 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur régional des douanes et droits indirects de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le délégué territorial de l'INAO et le représentant territorial de FranceAgrimer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour le Préfet,

Par autorisation,

Le directeur régional adjoint, chef du Pôle C de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Provence Alpes Côte d'Azur



Jean Michel ÉMERIQUE

*Annexe à l'arrêté N°
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites*

Vins bénéficiant d'une indication géographique

Nom de l'AOP (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s) (Le cas échéant)	Type(s) de vin (Le cas échéant)	Variété(s) (Le cas échéant)	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s) (Le cas échéant)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique acquis minimal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
AOP « Luberon »	blanc et rosé	-	-	Vaucluse	1%	-	-
AOP « Pierrevert »	-	-	-	Alpes de Haute Provence	1,5%	-	-
IGP « Alpes de Haute Provence »	-	-	-	Alpes de Haute Provence	1,5%	-	-
IGP « Hautes Alpes »	-	-	-	Hautes Alpes	1,5%	-	-
IGP « Méditerranée »	-	-	-	Alpes de Haute Provence Hautes Alpes	1,5%	-	-

Vins ne bénéficiant pas d'une indication géographique

Département ou partie de département	Couleur(s) (le cas échéant)	Type(s) de vin (le cas échéant)	Variété(s) (le cas échéant)	Limite d'enrichissement Maximal (% vol.)
Alpes de Haute Provence	-	-	-	1,5 %
Hautes Alpes	-	-	-	1,5 %

DIRECCTE-PACA

R93-2018-09-10-010

Arrêté défenseurs syndicaux sept 2018.doc



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

ARRÊTÉ

Modifiant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale
de la région Provence Alpes Côte-d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le Décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu le code du travail et notamment les articles L. 1453-4 à L. 1453-9, R.1453-2, D. 1453-2-1 à D. 1453-2-9 ;

Vu l'arrêté R93-2016-07-29-008 du 29 juillet 2016 établissant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et publié au recueil des actes administratifs le 3 août 2016, complété et modifié depuis ;

Vu les demandes d'ajouts et de suppressions présentées par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, national et multi-professionnel ou dans au moins une branche ;

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

La liste des défenseurs syndicaux appelés à intervenir en matière prud'homale est composée comme suit jusqu'au 29 juillet 2020 :

– Union Régionale FO PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
CUISANT Frédéric	Responsable qualité	UD FO 04	Maison des syndicats 42, bd Victor Hugo - 04000 DIGNE ☎ 04 92 31 20 89
FAIVRE Jean-Claude	Retraité		
LACROIX Philippe	Brigadier de police		
RICHARDET Philippe	Retraité		
ROGER Barnard	Retraité		
SEJOURNE Alain	Sans emploi		
BECKER Eric	Tech. Remontées mécaniques	UD FO 05	3, rue David Martin 05000 GAP ☎ 04 92 53 64 57
DOUMONT Jacqueline	Infirmière		
GERMAIN Jean-Marc	Facteur Qualité		
GRILLET Christiane	Retraîtée		
HADOU Madeleine	Assistante juridique et administrative		
HADOU Raoul	Cadre supérieur de santé		
LUMPERT Frédéric	Tech. Préleveur d'eau		
REVEST Diane	Aide médico-psychologique		
SCHULER Jean	Retraité		
TREVISIOL Julien	Ouvrier polyvalent		
COUVRI Jean-Georges	Retraité	UD FO 06	63, bd Gorbella 06100 NICE ☎ 04 93 84 40 50
DAVION Daniel	Retraité		
DEY Michel	Agent administratif		
FILIPECKI Serge	Ambulancier		
MALOD Alexandre	Chef de poste télésurveillance		
MUNOZ Serge	Room service		
PALACIO Paul-Robert	Retraité		
VERHULST Bart	Réceptionniste		
AGNES Michel	Retraité	UD FO 13	Vieille Bourse du Travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 00 34 00
BERENGUER Patrick	Cadre		
CALMET Sophie	Assistante juridique		
NICAISE Marc	Tech. Aéronautique		
ARDUIN Jean-Pierre	Agent de maintenance	UD FO 83	12, place Armand Vallé 83100 TOULON ☎ 04 94 93 49 77
BEZIOUNE Jérôme	Ingénieur Santé-Sécurité au travail		
BIZIER André	Assistant juridique		
CHAPELET Marc	Retraité		
GAZEAU Henri	Responsable d'agence		
HABA Jalal	Conducteur poids-lourds		
HANS Thierry	Infirmier		
MICHEL Cyril	Equipier de vente		
NEWITECKI Karine	Directrice EPHAD		

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
DUCLOS Yves	Chauffeur routier	UD FO 84	20, avenue Monclar - BP 80010 84004 AVIGNON Cedex 1 ☎ 04 90 14 16 30
PROKSCH Hervé	Caviste		
CHAMBON Jean-Claude	Retraité	UD FO Transports et logistique	Vieille Bourse du Travail Place Léon Jouhaux 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 34 00 34

– Union Régionale CFDT PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
ABERLENC Jean	Retraité	UD CFDT 04	4, impasse Gay Lussac 04160 ST AUBAN
BOITEAU Patrick			Zone Artisanale 04400 LES THUILES
BOULANGER Jean			Font Subrane Est 04160 CHATEAU ARNOUX
BRET Frédéric			16, rue des Iris 04200 PEIPIN
DAUMAS Clément			13, Lot. Le Leydet 04200 SISTERON
FEROUILLET Géraldine			3, montée des Bassins 04160 L'ESCALE
GAILLARD Yann			14, cours Voltaire 13400 AUBAGNE
LABOURDETTE François			Les Amos - Route de la Conchette 04400 BARCELONETTE
POURCHIER Alain			Quartier des Ferrayes - Allée des Roses 04700 BRILLANNE
ROLLAND Chantal			Lieu-dit Costebelle 04430 LA BREOLE
BERLANGER Sergi	Retraité	UD CFDT 05	Le Pont de Chagne 05600 GUILLESTRE
BLANC GRAS Joseph	Retraité		9, rue du Buech – 05500 GAP
CHAPOY Jean-Marie	Retraité		Bât C2 – 151 - Les Côteaux du Forest 05000 GAP
GELEY Eric	Agent d'accueil CFDT		41, rue Aspirant Jan 05100 BRIANCON
LINARD Martine	Employée		Lieu-dit Les Davids - Le Villard 05400 MONTMAUR
RIVIERE Armelle	Retraîtée		C8 bis, Les Casses 05230 MONTGARDIN
THEVENIN Marc	Employé		Lieu-dit Les Blayes 05000 NEFFES
VIAL JAIME Stéphane	Employé		HLM Les Farelles A – Avenue B. Givaudan - 05000 GAP

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
CUNCHON Christophe	Employé qualifié	UD CFDT 06	St Jean – Bât H3 48, chemin des Autrichiens 06600 ANTIBES
DONZELLI Patricia	Conseiller clientèle		Le Nymphéa - Au Roi Albert 1er 06100 NICE
GAMAS Jérôme	Responsable maintenance		Les Rés. d'Opio - 2, route de Grasse 06650 OPIO
GRATTAROLA Franck	Electricien et technicien		06220 VALLAURIS
MOLLET Stéphane	Conducteur de train		06800 CAGNES SUR MER
NEGADI Firouze	Employé qualifié		Les Jardins d'Antipolis 1, rue Saubeirane -06560 VALBONNE
OUDIHAT Samia	Agent commercial train		06700 ST LAURENT DU VAR
SCHELLINO Jean-Claude	Technicien de maintenance		Rés. Soleya - 163, route de Laghet 06340 LA TRINITE
SANCHIS Rémi	Conducteur/Receveur		06400 CANNES
TETRON Thierry	Manutentionnaire		Rés. Comte de Falicon - Bât 13 54, avenue du Ray - 06100 NICE
VENIERIS Alain	Conducteur de bus		47, bd Louis Delfino 06300 NICE
AGERON Evanthia	Agent hautement qualifié	UD CFDT 13	105, chemin de Morgiou Beauvallon Forêt 1 13009 MARSEILLE
BANON Philippe	Ouvrier compagnon		Le Village 09320 LE PORT
BEZOT Rémi	Agent hautement qualifié		1, rue Charles Alle Royal Prado B56 13008 MARSEILLE
BILLION Philippe	Ingénieur		1, rue Fondère 13004 MARSEILLE
CASARO David	Pilote de ligne		3, rue Marius Engalière 13090 AIX EN PROVENCE
CHECINSKI Marie	Hôtesse de l'air		20, rue Gagliardo 13007 MARSEILLE
DARMON Malka			Chemin ND des Anges 13190 ALLAUCH
DELHOM François	Responsable commercial		2, avenue des Félibres 13480 CABRIES
DRAI Davy	Technicien « brun »		58, rue du Rouet 13006 MARSEILLE
FINOT Laurent	Responsable client		17, rue des Jardins 83210 BELGENTIER
FLOUX BELHADJ Yasmine			11, rue Léon Paulet 13008 MARSEILLE
GALLANT Audrey	Assistante de production et d'appui commercial		19, chemin du Moulin du Diable La Gavotte 13170 LES PENNES MIRABEAU
GANNA Marc	Technicien senior QHSE		33, avenue du Moulin de France Les Lauriers 13500 MARTIGUES
GARDELLE Thierry			Ancien chemin d'Aix Rés. de la Plaine – Bât1 13122 VENTABREN
GAY Sébastien	Ingénieur d'étude		La Bastide 3, bd Pierre Ménard 13011 MARSEILLE
GHOUMA Amor	Contrôleur technique RTM		38, chemin des Aurenges 13013 MARSEILLE
GIAMARCHI Joseph			21, rue Villas Paradis 13006 MARSEILLE
GONCALVES Francis	Conducteur routier	13, mas du Chevrier 13520 LES BAUX DE PROVENCE	

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
HARITI Abdessalem	Employé polyvalent de restauration	UD CFDT 13	22, square de Tournarde 13090 AIX EN PROVENCE
HOR AFEMENUSUI Ayawa	Agent de maîtrise		90, avenue St Joseph – Bât A 13290 AIX EN PROVENCE
JACQUIN Laurent	Informaticien		Villa Pauline C303 25, rue Henri Moisson 13100 AIX EN PROVENCE
JOUAN Cyril	Chef de cabine PNC		73, rue Chape 13004 MARSEILLE
KERAK Sabrina	Employée polyvalente		2, impasse Dallon Rés. Le Clos des Pins 13015 MARSEILLE
LECOQ Jean-Charles			Rés. Le Valriant – Bât C1 RN 8 – 13400 AUBAGNE
LEVANT Renaud	Consultant		1337, chemin du Moulin 83170 TOURVES
MEDJANI Jean-Pierre	Vendeur		18, avenue du Petit Bosquet – Bât B 13012 MARSEILLE
MORENO Rémi			34, avenue Ollivary-13008 MARSEILLE
RODRIGUEZ Emile	Retraité		720, chemin du Plan d'Arenc 13270 FOS SUR MER
ROSENZVEIG Daniel			24, allée de l'Armoise 13300 SALON DE PROVENCE
TIBERGHIE Roger	Retraité		7, impasse des Falaises 13090 AIX EN PROVENCE
TRAN VAN Hung	Barman		112, avenue Jules Cantini 13008 MARSEILLE
ZENOU Yves	Agent de maîtrise	La Reynaude 12, impasse du Dauphiné 83130 LA GARDE	
COMBET Germain		UD CFDT 83	67, avenue Bellegarde 83100 TOULON
DAMOUCHE Lakhdar			Les Bastides C - 220, rue de Verdun 83700 ST RAPHAËL
FERRONI Philippe			Rés. Chantalou A2 Impasse Banamissi - 83100 TOULON
FILLINGER Valérie			Bd de l'Aspe - Le Quierinal 83700 ST RAPHAËL
IVTCHENKO Olivier			245, impasse F. Mistral 83136 ROCBARON
KERHOAS Stéphane			Rés. Les Genêts – Bât 5 310, chemin de la Barre 83000 TOULON
MARIACCIA Eric			125, rue Rossini 83200 TOULON
MEUNIER Catherine			Bât 38 – La Beaucaire 83200 TOULON
MICHAUD Dominique			17, chemin Beausite 83200 TOULON
MORICONI Pascal			La Dorade - 1736, route de la Madrague – Giens - 83400 HYERES
SOUQUE Patrick			Quartier Les Claux 83610 COLLOBRIERES
ALLEL Fayçal		UD CFDT 84	5, rue Pothier - 84000 AVIGNON
BELHAOUES Anissa			31, rue Louis Feuillet 84000 AVIGNON
BENKHELIFA Mehdi			Lot. Mazet - 9, allée des Acacias 13440 CABANNES

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
BRES Henri		UD CFDT 84	Av. de la Synagogue 4, impasse Campredon 84000 AVIGNON
COURALET Michel			10, bd Anatole France 84000 AVIGNON
LADJALI Mohammed			Bât A2 - 2, place G. de Barroso Les Souspirous - 84140 MONTFAVET
MALAVAL Brigitte			73, route de Lyon 84000 AVIGNON
POIREAU Philippe			60, avenue Gambetta 84160 CADENET
SANCHIS François			Traverse du Denvent 13440 CABANNES
VALLE Marc			12, route de Bollène 84290 STE CECILE LES VIGNES
BERTIN MAGHIT Sandrine		Fédération Santé Sociaux	120, traverse du Commandeur 13012 MARSEILLE
NOEL Gaëtan			10C, rue de l'Adjudant Sagginatti 83130 CHARMES
PONZO Florent	Kinésithérapeute		672D, route de Vasquerias 84260 SARRIANS
SIMON Didier			22, chemin de la Sacristie Romette 05000 GAP
GOMEZ Rosine	Informaticienne	F3C	Les Asteries - 1145, bd de la Garoupe 06160 ANTIBES
SCHELLENBERGER Philippe			Rés. du Pré de Pâques - Bât B3 83170 BRIGNOLES
ERBAL Erman	Demandeur d'emploi	F3C/UD 06	328, route de Bellet - 06200 NICE
PASQUETTI Patrick	Employé poste		Les Violettes - 84, bd H. Sappia 06100 NICE
FRADIN Rodolphe	Gardien	F3C Côte d'Azur	34, rue Barberis 06300 NICE
OSMONT Cédric	Informaticien		
THUILLIEZ Julien	Animateur jeunesse		
BILLOUX Alain		FGTE	12, rue Henri Messeret 13001 MARSEILLE
CASTELLI Stéphanie		SNLE	16/18, bd de Paris - MARSEILLE 3 ^{ème}
FERRACCI Anthony	Agent de maintenance péage	SAOR CFDT ESCOTA	432, av de Cannes 06210 MANDELIEU
HUGUES Michel	Agent de conseil principal		
RICCIARDI Jean-Pierre	Surveillant de péage		
GAILLARD Sylvie		Fédération INTERCO	Les Grandes Vignes Chemin Vieux des Tamisiers 84400 GARGAS
LETIENT Marc			50, rue St Lazare 83210 LA FARLEDE
VEGLIA-POIRIER Geneviève			7, bd Jean Jaurès 83300 DRAGUIGNAN
ZERROUK Fadila			11, rue A. Antonini - 82110 CLICHY
BARRIOS BRETON Marie-Thérèse	Technicienne réglementaire	Syndicat Emploi Méditerranée Pôle Emploi CFDT PACA	73, avenue William Booth 13012 MARSEILLE
DELAIRE Nicolas	Technicien réglementaire		
GAYET Alexandra	Technicienne réglementaire		
GOMBERT Marie	Technicienne	Protection sociale CFDT	400, avenue de Beaulieu 83210 SOLLIES PONT
SKONIECZNY Francis	Chef de service		12, bd Dolfino – 06300 NICE

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
GALLITTU Jean-Philippe		UD CFDT 30	3, rue du Rhône 13570 BARBENTANE
JACQUIER Emmanuel		UD CFDT 26/07	Quartier des Molières Rue des Cartonniers 84600 VALREAS

– Union Régionale CFE-CGC PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
LHERMITTE Jean-Claude	Cadre commercial	UD CFE-CGC 04	42, bd Victor Hugo - 04000 DIGNE ☎ 04 92 32 27 55
CLERICO Dominique	Ingénieur retraité	UD CFE-CGC 06	455, promenade des Anglais Immeuble le Phare 06200 NICE ☎ 04 93 88 86 88
LAYRAC Jean-Christophe	Chargé d'affaires professionnel		
PIQUIAUD Françoise	Retraitée		
PECORINI Jean-Michel	Manager	UD CFE-CGC 13	24, avenue du Prado 13006 MARSEILLE ☎ 04 91 59 88 38
SAUTY Didier	Manager-Responsable Export Control et Affaires Publiques		
HOUSSEMAN Paul	Retraité	UD CFE-CGC 84	Min Bât H1 - 135, avenue P. Sémard 84000 AVIGNON ☎ 04 90 88 44 12

– Union Régionale CFTC PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
BARAKAT Mounir	Manager service informatique	UD CFTC 06	455, promenade des Anglais Bât Le Phare 06200 NICE ☎ 04 93 82 29 43
GALIANO Alexandra	Assistante de gestion		
GRITTERET Eddie	Informaticien		
JAMMES Bernard	Sous-Directeur		
KALOUAZ Ali	Agent de Maîtrise		
ROUVE Pierre	Informaticien		
SCHOLZ Robert	Délégué médical		
THIBURCE Fabien	Conseiller de vente		
ZARATE Eric	Directeur adjoint		

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
AMODEO Louis	Technicien de surface	UD CFTC 13	93, avenue de Montolivet 13004 MARSEILLE ☎ 04 91 49 10 79
BUILLES Jacques	Technicien bâtiment		
COUMARIN Jean-Paul	Superviseur		
DEGRANGE Eric	Technicien		
EL SABAHY Yhya	Employé d'immeuble		
MANCINI Joël	Transitaire en douane		
MUSCAT Frédéric	Chauffeur routier		
ROBION Jean-Michel	Technicien métallurgie		
SANTOS Hélène	Conseillère commerciale		
ARRIGHI Aurélie	Demandeur d'emploi	UD CFTC 83	La Cauquière – Bât B 185, av. V. Picareau 83140 SIX FOURS ☎ 06 20 61 31 56
BERRY Blandine	Employée		1, route du Muy - 83920 LA MOTTE ☎ 06 25 17 08 92
GILLOT Claire	Responsable comptable		377, avenue Jean Monnet 43 Lot. Les Teissonnières 83300 DRAGUIGNAN ☎ 06 83 31 68 78
PARES Jean-Edouard	Retraité		22, rue du Levant - 83260 LA CRAU ☎ 06 17 30 88 23
GENDRE Daniel	Demandeur d'emploi	UD CFTC 84	116, rue Carreterie 84000 AVIGNON ☎ 09 54 50 03 84
PLANELLES Daniel	Technique déchets nucléaires		

– Comité Régional de la CGT

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
ANTOINE Philippe	Salarié UD CGT 04	UD CGT 04	48 Rue du 8 Mai 1945 04200 SISTERON ☎ 06 80 03 16 12
BARD Alain	Agent de la Poste		PPDC Digne les Bains Zone St Christophe 04000 DIGNE LES BAINS ☎ 06 87 80 40 32
CARMONA Bernard	Retraité		Traversée Graves-04160 L'ESCALE ☎ 06 87 94 42 89
EYNAUDI Jean- Michel	Ouvrier Travaux Publics		Les Iscles du Bourget 04400 FAUCON DE BARCELONETTE ☎ 06 87 94 42 89
LORIOU Patrick	Salarié UD CGT 04		Le Vieux Village-04110 REILLANNE ☎ 06 79 13 33 02
MARIGLIANO Angeline	Retraîtée		321, rue du 14 Juillet 1789 Quartier de l'Houbeyron 04510 MALLEMOISSON ☎ 07 82 12 48 21
PATARACCHIA Domenico	Retraité		Logement 868 - Avenue du Stade 04200 SISTERON ☎ 06 74 18 67 39
THOMAS Jennifer	Salarié UD CGT 04		Immeuble Communal Le Forest La Robine-04000 DIGNE LES BAINS ☎ 04 92 36 62 00
VILAIN Bernard	Retraité		Lotissement le Beau Logis 84120 BEAU DE PERTUIS ☎ 04 92 72 14 04

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
ABDELLI Florence	Educatrice/Formatrice	UD CGT 05 ☎ 04 92 51 40 06	Le Village - 05110 CURBANS
ASSAIANTE Philippe	Commercial		Chemin St Apôtre 05140 ASPRES SUR BUËCH
BRAGA Pascale	Factrice		Le Noisetier N°6 - 05230 CHORGES
FISEL Patrick	Contrôleur de Prestations à la CPAM		Lotissement Chaudefeuille 17 Rue Arthur Rimbaud - 05000 GAP
JARKOFF Philippe	Ouvrier		1792 Route de Gap - 05400 VEYNES
MASCARELLI Bernard	Retraité		Cité des Jardins – 05000 GAP
MURET Christine	Retraîtée		Pont Guingette - 05500 LE NOYER
SOLVET Jean-Pierre	Conseiller en prévoyance		Le Village – 04250 GIGORS
ZIMMERMAN Anne-Marie	Secrétaire		17 rue des Lagerons 05500 ST BONNET en CHAMPSAUR
ALVAREZ Aline	Conductrice de ligne	UD CGT 06 34 Bd Jean Jaurès 06300 NICE ☎ 04 92 47 71 10	
BACHA Carine	Agent technique		
BACHELIER Alain	Retraité		
BASLY Ludovic	Ingénieur Informaticien		
BERTONA Thierry	Conducteur receveur		
BIALES Catherine	Juriste		
BITAM Cécile	Juriste		
BOUHACHI Laury	Opérateur de sûreté aéroportuaire		
BOURGAIN Philippe	Conducteur De ligne		
BOUSCARAT Didier	Enseignant		
BREIL Nicolas	Informaticien		
CABIELLES Nadège	Educatrice Spécialisée		
CAPRIGLIONE Adèle	Agent commerciale		
CHAKMANI Akrame	Conducteur receveur		
CINQUEMANI Valérie	Magasinier		
COGET Jean- Pierre	Retraité		
COURVOISIER Cédric	Privé d'emploi		
CRISTINI Thierry	Superviseur		
DE MORSIER FRANÇOISE Cécile	Assistante Commerciale		
DEITIEUX Mylène	Equipièrre de vente		
DEMOUVEAUX Rémi	Postier		
DESCOTES Daniel	Conducteur receveur		
DIOP Sylvie	Privé d'emploi		
DOUAG Ali	Ouvrier mécanicien		
EL BAKOUCH Christelle	Chef d'équipe		
EL HAFID Iptissame	Cadre informatique		
ERETEO Yvonne	Cadre gestionnaire Conseil Assurance Maladie		

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
FAROUX Alain	Intégrateur d'application	UD CGT 06	UD CGT 06 34 Bd Jean Jaurès 06300 NICE ☎ 04 92 47 71 10
FEODOSSIEFF Cyril	Technicien Après - Vente		
FLEISCH Jeremy	Laveur de Vitres		
GASSIN Pierre	Retraité		
GONZALEZ Georges	Chef d'équipe		
GRAFF Jean - Michel	Conducteur Receveur		
GREGGIO Virginie	Responsable atelier		
GUILLAUMIN Christophe	Moniteur d'atelier		
GUY Gilles	Informaticien		
HALI Karim	Conducteur receveur		
JOURNO Danielle	Employée Qualifiée		
JOUTEUX Stéphane	Ingénieur		
KERLOC'H Serge	Ingénieur Réseaux		
LAMBERT Jean	Retraité		
LECOMPTE Christelle	Technicien		
LEMONNIER Isabelle	Conductrice de transports en commun		
LOUNIS Idir	Conducteur receveur		
MOUANFOULOU Valentin	Retraité		
PERRON Natacha	Employée commerciale		
PETIT Céline	Éducatrice Spécialisée		
PICARD Clotaire	Mécanicien		
PITOCCHI Gérard	Mécanicien		
RICCI Jean Marc	Conducteur receveur		
ROTTA Sandrine	Personnel		
SAINT MAXENT Christophe	Agent technique de production		
SASSI Adel	Agent de sécurité mobile		
SIMONE Evelyne	Psychologue		
SORMANI Éric	Conducteur receveur		
TAISNE David	Adjoint Directeur technique		
TROVATO PICARDI Gian Carlo	Affréteur		
VEYS Julietta	Hôtesse d'accueil		
WARTEL Raymonde	Retraîtée		
ZEMZEMI Adel	Conducteur receveur		
ZERDOUN Yolande	Assistante Gestion		

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
AMBROSIO Frédéric	Opérateur en raffinerie	UL CGT Martigues	UL Martigues Maison des Syndicats Allées Benoît Franchon 13500 MARTIGUES ☎ 04 42 42 10 27
BIANCHI Emmanuel	Informaticien		
BARRIER Rémi	Opérateur	UL CGT Gardanne	UL Gardanne Immeuble les Ombrages Rue Jules Ferry 13120 GARDANNE ☎ 04 42 58 40 41
BJAOUI Atef	Délégué commercial		
FARRANDO Georges	Opérateur de maintenance		
GILLY Eugène	Responsable de collectivité		
GRISTI Frédéric	Conducteur VL		
LOZANO Patricia	Secrétaire – Responsable DLAJ		
MORET Yann	Cuisinier		
BAZZALI Rémy	Technicien d'atelier aéronautique	UL CGT Vitrolles	UL Vitrolles Centre Urbain les Ombrages BP 92 13743 VITROLLES ☎ 04 42 89 61 40
MOKRANI Christophe	Employé commercial		
D'AMATO Franck	Régulateur	UL CGT Marseille Quartier Nord	UL Quartier Nord 20, rue de Lyon 13015 MARSEILLE ☎ 04 91 62 57 87
GARDON Jean-Roch	Employé	UL CGT Marseille La Rose	UL La Rose 152, avenue de la Rose 13013 MARSEILLE ☎ 04 91 61 35 28
QUINTIN Linda	Conducteur receveur		
SANTIAGO Joseph	Conducteur receveur		
VINCENT Benoît	Responsable qualité		
GIRARD Johanne	Travailleur social	UL CGT Huveaune	UL Huveaune 263, avenue de St Marcel 13011 MARSEILLE ☎ 09 50 93 41 93
KALMAZO Saïd	Chauffeur		
LAFONT Muriel	Employée		
MATINA Rosario	Fonctionnaire		
LARAOUI Farid	Régulateur	UL CGT Marseille Sud	UL Marseille Sud 17, rue Revoil 13009 MARSEILLE ☎ 04 91 40 15 77
BENSAID AOUEL Abdelmajid	Manager Mac Donald's	UL CGT Marseille Centre	UL Centre 55, rue St Ferréol 13001 MARSEILLE ☎ 04 91 33 38 60
PAUGET Patrice	Assistant service social		
BAS Andrée	Retraitée	UL CGT Tarascon	UL Tarascon 34, rue Blanqui 13150 TARASCON ☎ 04 90 91 11 76
BIRRITERI Marianne	Comptable	UL CGT Arles	UL Arles 3, rue Parmentier 13200 ARLES ☎ 04 90 96 50 27
DEVITO Christian	Employé logistique		
DIEUMEGARD Natacha	Employée SAV		
RISSELIN Guylène	Chauffeur de car		
CANCELLATA Pascal	Assistant administratif	UL CGT Marseille Timone	UL Timone 9, rue Julia 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 78 23 69
DELIPERI Franck	Walman		
VRILLET Claude	Retraité	UL CGT Aubagne	UL Aubagne Cours Beaumont 13400 AUBAGNE ☎ 04 42 70 01 55

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
BILLOIR Thierry	Magasinier Cariste	UD CGT 83 ☎ 04 94 18 94 50	Rés. Le Corinthe Entrée 3 44, avenue Stéphane Hessel 83500 LA SEYNE SUR MER
BOYER Valérie	Employée Libre Service		Le Micocouliers B - Rue Paul Cézanne 83160-LA VALETTE DU VAR
BURNICHON Christophe	Conseiller expert en Assurances		Résidence Les Magnolias 203 Rue Henri Bosco - 83600 FREJUS
CAMILLERI Joël	Ouvrier d'Etat		216 Boulevard Philippe Ripert 83200 TOULON
CAPOT Patrick	Cessation d'activité		Immeuble Le Langevin Bât 3 - Rue du Sous- Marin La Minerve 83200 TOULON
FETHI Khamel	Educateur		46 Rue Arthur Rimbaud 83500 LASEYNESUR MER
GARNIER Richard	Salarié		233 Chemin de la Majaurane 83200 TOULON
GOMMERAIS Alain	Retraité		236 Rue Ernest Renan - Le Mourillon - 83000 TOULON
IVARS Charles	Retraité		836 Boulevard des Armaris - Les Tournesols - 83100 TOULON
JARRE Bernard	Retraité		291 Avenue Francis Garnier 83000 TOULON
MULLER Nicole	Salariée Nettoyage		8 Rue Mozart - 83190 OLLIOULES
TROUCHET Laurent	Pyrotechnicien	Avenue Ampère - Impasse des Pins Résidence Les Vignes 83100 TOULON	
ARIES Franck	Ingénieur	UD CGT 84 ☎ 04 90 80 67 27	41, rue Banasterie – 84000 AVIGNON ☎ 06 80 54 83 95
BELTRAMELLI Corinne	Vendeuse		UD CGT 84 – 1, rue Ledru Rollin 84000 AVIGNON
BLANC Denis	Professeur		65, allée des Terre La Tapy 84170 MONTEUX ☎06 81 89 52 47
DUVNJAK Laurent			18, La Roque d' Acier 30390 ARAMON
EPERT Alain			701, chemin de Venasque 84380 MAZAN
GIBAUDAN Nicolas			St Augustin – Quartier Genestière 84190 SUZETTE
LAPOIRIE Thierry			1, rue de l' Anguille 84800 ISLE SUR SORGUES
LEGROS HANS Nelly			13 Lot. Claron – 84820 VISAN
ROUX MAZUR Séveryne			Rés. L'Embellie – Appt 2 26110 ST MAURICE SUR EYGUES
SPINARDI Denis	Retraité		13, avenue Alphonse Daudet Rés. les Pervenches – Bât B 84130 LE PONTET
TABANOUS Laurent	Secrétaire Syndicat Mines Energies		33, chemin des Confines 84450 ST SATURNIN LES AVIGNON
TESIO David			750, route d' Avignon 84450 ST SATURNIN LES AVIGNON

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
ZITOUNI Houcine	Privé d'emploi	UD CGT 84 ☎ 04 90 80 67 27	UD CGT 84 - 1, rue Ledru Rollin 84000 AVIGNON
DJOUNER Azedine	Electricien Formateur		11 Clos Sainte Catherine 84700 SORGUES ☎ 06 66 61 62 63
RAMBAUD Aimé	Privé d'emploi	UL CGT 84	Union Locale CGT Bollène Avenue Maréchal Leclerc 84500 BOLLENE ☎ 04 90 40 09 34
DURAND Patrick	Postier	CGT des activités postales des Bouches-du-Rhône	La Brunette – Bât D 55, avenue de la Rose 13013 MARSEILLE ☎ 04 91 11 60 95

– Union Régionale UNSA PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
BULUT Moussa	Conducteur receveur	UNSA 06	2, boulevard Henri Sappia 06100 NICE
CAZZULINI Jérôme	Conducteur receveur		14, avenue d'Anvers - 06000 NICE
ANDUJAR Vincent	Employé commercial	UNSA 13	15, rue Diego Brosset - 13200 ARLES ☎ 06 51 92 35 06
BARBARIE Olivier	Employé Libre- service		15, rue Henri Barrelet Rés. Le Concorde – Bât B 13700 MARIIGNANE ☎ 06 11 09 75 64
DESIDERI Paul	Praticien Conseil		37, bd Jean Baudin 13006 MARSEILLE ☎ 04 84 52 43 45
PEYTAVIN DE GARAM Thierry	Responsable Commercial		66, bd Perier 13008 MARSEILLE ☎ 06 14 96 35 14
PENEZ Florence	Déléguée Médicale	UNSA 83	687, bd Chavarognes 83340 LE LUC ☎ 06 10 85 87 31
ANGELO Sébastien	Conducteur de trains	UNSA PACA	38, avenue Denis Séméria 06300 NICE
BEN-AYEB Kamel	Préparateur de commande		11, quartier Le Grégou 83670 MONTMEYAN
CAPRIGLIONE Jean-Thomas	Conducteur bus et tram		355, chemin de l'Aire Profonde 06790 ASPREMONTE
CENATIEMPO Stéphane	Conducteur de trains		80, avenue de Brancolar – Le Bouleau 06100 NICE
GORRIAS Eric	Cadre SNCF		6, avenue du 3 septembre 06320 CAP D'AIL
HACEN Karim	Cadre bancaire		19, avenue Paul Arène – 06000 NICE

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
LORAIN Jérôme	Responsable implantation	UNSA PACA	306, route d'Aubagne Le Clos du Rocher 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE
MAGNIN Michel	Directeur de clientèle		Le Panoramis – Le Cap d'Antibes 138, bd de Provence 06700 ST LAURENT DU VAR
MILENKOVITCH-AMBROSI Sandra	Attachée à la promotion du médicament		23bis, bd Frédéric Mistral 83400 HYERES
PIERRET Stéphanie	Préparatrice de commande		1787, route de la Motte 83720 TRANS EN PROVENCE
POSNIC Sébastien	Conducteur bus et tram		77bis, avenue Cyrille Besset 06100 NICE

– Union Syndicale SOLIDAIRES PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
AMITRANO Alexandre	Facteur	SUD APT 13	BP 90055 13202 MARSEILLE Cedex 02
BOUKHALFA Gilles	Facteur		
QUEUNIET Jennifer	Factrice	SUD PTT 83	Bât C – Bd de la Tomette – Appt 45 83640 ST ZACHARIE
GARAGNON Jean-Paul	Retraité	Solidaires 13	29, bd Longchamp 13001 MARSEILLE
ALTMAYER Thierry	En recherche d'emploi	SUD Solidaires Route	BP 60027 84202 CARPENTRAS Cedex
BASSO Sandra	Educatrice spécialisée	SUD SANTE SOCIAUX 06	28, rue Giacobi 06300 NICE
BONET Christian	Chef de service gestion		06 72 58 78 33
COQUISART Laurent	Moniteur éducateur		06 60 34 06 37
BOUCHET Stéphane	Surveillant brigadier	Solidaires Justice 84	79, avenue Monclar 84000 AVIGNON
LESCHIERA Jean-Marc	Employé de bureau	SUD CAM 84	4, rue des Frères Brian 84000 AVIGNON
TALHI Hamouda	Agent synophile	SUD ONET Sécurité	29, bd Longchamp 13001 MARSEILLE

– Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Alpes-Méditerranée – UIMM PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
DELLAMONICA Virginie	Secrétaire générale	UIMM PACA	65, avenue Jules Cantini Tour Méditerranée 13298 MARSEILLE Cedex 20 ☎ 04 91 80 91 48
REDONDO Tomas	Secrétaire général	UIMM Vaucluse	60, chemin de Fontanille Site Agroparc BP 11512 84916 AVIGNON Cedex 9 ☎ 04 90 13 11 77

- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Bouches-du-Rhône – FDSEA 13

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
BLOUET Anabelle	Juriste	FDSEA 13	Maison des Agriculteurs 22, avenue Henri Pontier 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 1 ☎ 04 42 99 08 10

- Confédération des PME PACA – CPME PACA

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
DEMAREST Bruno	DRH	CPME PACA	Acticentre Allée des Informaticiens BP 30290 13798 AIX EN PROVENCE Cedex 3 ☎ 04 42 59 59 23

- Coordination Nationale Des Indépendants – LA CNDI

NOM – Prénom	Profession	Nom de l'organisation désignataire	Coordonnées
ALLOUCHE Marc		La CNDI	2, avenue Jean Delattre de Tassigny 06400 CANNES ☎ 04 93 20 18 30
FURTER Etienne	Gérant de société		« Les Pommières » 2969, chemin du Repenti 83340 LE LUC EN PROVENCE ☎ 04 94 60 89 45
GUYOT Michel	Retraité		15, place Alphonse Canovas 13015 MARSEILLE ☎ 04 91 72 41 97
THIERRY Jean-Luc	Chef d'entreprise		22, bd de Rougemont 13012 MARSEILLE ☎ 06 77 45 97 60

ARTICLE 2

La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les quatre ans. Elle peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

ARTICLE 3

L'arrêté du 18 octobre 2016 complétant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale de la région Provence Alpes Côte-d'Azur est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, fixée au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 10 SEP. 2018



Pierre DARTOUT

DRJSCS PACA

R93-2018-09-13-002

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DU
DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT SESSION DE
NOVEMBRE 2018**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
de Provence Alpes Côte d'Azur

ARRETE

**portant
nomination des membres du jury du diplôme d'Etat d'aide-soignant
session de novembre 2018**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- VU le code de la santé publique et notamment son article R. 4311-4 et ses articles R. 4383-2 à R.4383-8 ;
- VU le décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- VU le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article L.900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- VU l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture ;
- VU l'arrêté du 26 avril 1999 fixant les conditions d'immunisation visées à l'article L.10 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 6 septembre 2001 relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- VU l'arrêté du 26 mars 2002 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- VU l'arrêté du 10 septembre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire aide à domicile ;
- VU l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- VU l'avis de la commission des infirmiers du conseil supérieur des professions paramédicales ;
- VU le décret 2015-1867 du 30/12/2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ;
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 9 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur ;
- VU l'arrêté n°R93-2018-09-05-003 du 5 septembre 2018 relatif à la subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la session de novembre 2018 du diplôme d'Etat d'aide-soignant est présidé par Monsieur le directeur régional et départemental de la Jeunesse, de Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant, Président, et est composé comme suit :

- Monsieur le Directeur général de l'ARS ou son représentant ;

Adresse postale : Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20 - Tél. : 04.91.15.60.00 - Fax : 04.91.15.61.90 - SGAR@paca.pref.gouv.fr

Madame CESTIER représentant le collège des directeurs d'IFAS ;
Madame HAMET représentant le collège des enseignants permanents en IFAS
Monsieur MAS représentant le collège des cadres de santé ;
Madame SAMMUT représentant le collège des aides-soignantes en exercice ;
Madame CABRITA représentant le collège des directeurs d'établissement sanitaire.

Article 2 :

Le directeur régional et départemental de la Jeunesse, de Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 13 septembre 2018

**Le Préfet de la Région PACA,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Pour le Directeur et par délégation,
L'Inspectrice,**


Brigitte PAGET

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-037

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au directeur de l'enseignement
supérieur et de la recherche

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Rectorat

Secrétariat général

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2018 publié au recueil des actes administratifs n° R93-2018-02-01-008 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la liste des subdélégués de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

- A R R E T E -

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Marc BRUANT**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'effet de signer dans le cadre de son champ de compétence les actes ci-après désignés :

1. l'ampliation et la notification des arrêtés du recteur de l'académie d'Aix-Marseille ;
2. la légalisation des diplômes, des certificats de scolarité et des relevés de notes destinés à être produits à l'étranger ;
3. l'attribution de dérogations aux étudiants handicapés pour inscription au DAEU ;
4. les autorisations des étudiants à prolonger ou à renouveler leur séjour hors du territoire métropolitain, au-delà d'une année universitaire, afin d'assurer à leurs parents le maintien du bénéfice des prestations familiales ;
5. les ordres de mission temporaires à l'étranger concernant les praticiens hospitaliers ;
6. les arrêtés de mise à disposition temporaire des personnels hospitalo-universitaires ;
7. la liste des candidatures recevables au concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur ;
8. la validation des campagnes d'emplois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de l'académie (ATRIA) ;
9. les autorisations ou refus d'enseigner pour les personnels des établissements privés reconnus par l'État ;
10. les dispenses de la condition préalable de cinq ans de fonction d'enseignement pour pouvoir exercer des fonctions de direction d'un établissement d'enseignement supérieur privé à distance ;
11. les autorisations de cumul de fonctions et de rémunérations pour les personnels relevant de la chancellerie ;



12. les ordres de mission et les convocations pour les personnels appelés à assister aux réunions organisées par la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche ou en relevant ;
13. les bons de commande, contrats, factures, bons de transport, ordres de recette et de reversement relatifs au budget de la chancellerie ;
14. les notifications de subventions aux EPLE (financement de projets PASS) ;
15. les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de travaux sur le patrimoine affecté aux services de l'éducation nationale ou aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de l'académie.

2/2

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Marc BRUANT**, subdélégation de signature est donnée à **Serge SOUQ**, AAE hors classe, chef de la division de la chancellerie et des affaires générales au sein de la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les actes 1 à 14 cités à l'article 1^{er}, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Mélanie GALAND**, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-032

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au chef de la division de
l'encadrement et des personnels administratifs et
techniques

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Rectorat	VU	la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment en son article 13 ;
Secrétariat général	VU	la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence cedex 1	VU	le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
	VU	le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;
	VU	le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
	VU	le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
	VU	le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
	VU	le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
	VU	le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
	VU	l'arrêté du 11 décembre 2012 relatif au cadre budgétaire pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 ;
	VU	les arrêtés ministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale et le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
	VU	l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, ensemble les statuts particuliers applicables à ces personnels ;
	VU	l'arrêté du 24 mars 1988 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels non titulaires des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale ;
	VU	le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant M. Bernard BEIGNIER en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;



2/3

- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** la désignation en date du 21 mars 2016 de **Mme Dominique ROYER**, attachée principale de l'administration de l'Etat, en qualité de chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2018 publié au recueil des actes administratifs n° R93-2018-02-01-008 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la liste des subdélégués de M. Bernard BEIGNIER, recteur de l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1er. – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **Mme Dominique ROYER**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

1. les arrêtés portant recrutement direct ou par liste d'aptitude (inscription et nomination) ;
2. les arrêtés portant titularisation, classement et reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
3. les décisions accordant ou refusant les congés de maladie ordinaire, de longue durée et de longue maladie, les autorisations d'absence pour activités syndicales ou stages, les congés de formation professionnelle, les autorisations d'exercice de fonctions à temps partiel, les congés bonifiés ;
4. les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, le détachement ainsi que les décisions de réintégration ;
5. la notation et l'évaluation des personnels, l'avancement d'échelon, l'avancement de grade, la promotion par la liste d'aptitude ;
6. les arrêtés ou contrats portant recrutement, affectation et mutation des titulaires et contractuels de catégorie A, B, C ;
7. les arrêtés et décisions relatifs à la gestion administrative et financière des apprentis de la fonction publique employés sur le fonctionnement de la circulaire FP du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
8. les ordres de mission et les convocations aux commissions administratives paritaires académiques et aux groupes de travail ;
9. les ordres de mission pour les personnels relevant de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques ;

10. la gestion financière des personnels y compris pour ce qui concerne le régime indemnitaire et les indemnités de toute nature, ainsi que l'ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence.



3/3

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement de **Mme Dominique ROYER**, subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs compétences à :

- **M. Sofian LAAYSSEL**, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- **Mme Nathalie QUARANTA**, attachée d'administration de l'Etat chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche - formation.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et la chef de la division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-031

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au chef de la division de
personnels enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment en son article 13 ;

la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;

- VU** le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;
- VU** le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- VU** le décret n° 87-748 du 28 août 1987 relatif aux affectations de certains personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale dont les emplois ont été supprimés ou transformés ;
- VU** les décrets n° 89-271 du 12 avril 1989 et 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils en métropole et Outre-Mer ;
- VU** le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- VU** le décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 modifié relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, notamment en son article 3 ;
- VU** le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif aux cumuls d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, ensemble les statuts particuliers applicables à ces personnels ;
- VU** l'arrêté du 24 mars 1988 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels non titulaires des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 modifié par l'arrêté du 21 octobre 2005 portant délégation permanente de pouvoir du ministre au recteur de certaines opérations de gestion des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation ;

- VU le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2018 publié au recueil des actes administratifs n° R93-2018-02-01-008 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la liste des subdélégués de M. Bernard BEIGNIER, recteur de l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1er. – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **Mme Isabelle LACROIX**, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- a) les arrêtés portant recrutement des personnels enseignants, conseillers principaux d'éducation (CPE), psychologues de l'éducation nationale, et conseillers en formation continue (CFC) contractuels ;
- b) les arrêtés portant titularisation, reclassement, report, prolongation ou renouvellement de stage ;
- c) les décisions accordant ou refusant les congés de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel, les congés bonifiés, les congés prévus aux articles 18, 19 et 23 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994, les autorisations d'absence pour activités syndicales ou stages prévues par les articles 13 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié ;
- d) les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le détachement dans les cas prévu au a) du 4° de l'article 14 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 pour exercer les fonctions d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche et au 10° de l'article 14 du décret n° 85-986 susvisé, le congé parental, le congé sans traitement attribué aux enseignants stagiaires pour exercer les fonctions d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche, les autorisations portant cumul d'emploi et de rémunération visées au décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 ;
- e)
 - 1) les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
 - 2) les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- f) la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la division des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

- g) les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés portant réaffectation des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- h) les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- i) les arrêtés d'affectation des assistants de langue vivante étrangère ;
- les demandes d'autorisation de travail pour les assistants de langues étrangères ;
- les notices d'information relatives au versement à l'OFII de la taxe due pour l'emploi d'un salarié étranger en France ;
- j) les arrêtés de démission dans le cadre de départs volontaires ;
- k) les contrats de recrutement de personnels non titulaires sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- l) les décisions portant fin de fonction des agents non titulaires ;
- m) les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;
- n) les ordres de mission pour les personnels relevant de la division ;
- o) la gestion financière des personnels y compris pour ce qui concerne le régime indemnitaire et les indemnités de toute nature, ainsi que l'ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- p) les actes relatifs à l'organisation et la gestion de l'examen de qualification professionnelle (EQP) pour les personnels du second degré public.

ARTICLE 2.- En cas d'empêchement de **Mme Isabelle LACROIX**, subdélégation de signature est donnée à **Mme Christiane RICHAUD**, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef de division, **Mme Laure ALESSANDRI**, attachée d'administration de l'Etat, chef de bureau, **M. Simon MAUREL**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de bureau, **Mme Marie-Ange ROLLET**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de bureau, **M. William LOPEZ PALACIOS**, attaché d'administration de l'Etat, chef de bureau, **Mme Muriel STEINMETZ**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de bureau, **Mme Hélène SUTY**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de bureau, pour les actes mentionnés à l'article un, alinéas a, b, c, d, e, f, g, h, i, o et p.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-043

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au chef du service académique
d'information et d'orientation

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 313-1 à L. 313-8, D. 222-20, R. 222-25, D. 313-1 à D. 313-13 et D. 331-23 à D. 331-61 ;
- VU** le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux-Inspecteurs d'Académie et des Inspecteurs de l'Education Nationale ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 août 2016 nommant **M. Olivier CASSAR**, inspecteur de l'éducation nationale information et orientation, chef de service académique d'information et d'orientation au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

- A R R E T E -

ARTICLE 1er.- En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Olivier CASSAR**, Inspecteur de l'Education Nationale, discipline information et orientation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- le pilotage et l'organisation à l'échelon académique des procédures d'orientation et d'affectation à l'issue du collège et au lycée ;
- la coordination académique du suivi post-affectation en lien avec la mission de lutte contre le décrochage scolaire, les réseaux Foquale, et les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- la coordination des différents groupes de travail relatifs à l'information et à l'orientation des élèves, qui concourent à la politique académique d'orientation et à la mise en œuvre du parcours avenir, du collège au post-bac ;
- les études et recherches menées à la demande du Ministre de l'éducation nationale, du Recteur ou à l'initiative du Service Académique d'Information et d'Orientation ;
- les réponses aux demandes d'information émanant des familles, portant sur l'orientation et adressées au recteur en concertation avec les IA-DASEN ;

- l'organisation et l'animation de la commission académique de recours à l'issue de la première année de BTS ;
- les ordres de mission des intervenants du dispositif insertion jeune ;
- les ordres de mission et les convocations pour tous les personnels appelés à assister aux réunions organisées par le S.A.I.O. et ceux des personnels relevant du service.

ARTICLE 2.- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et le chef du service académique d'information et d'orientation sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-034

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au chef du service juridique

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 et D. 222-35 ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Yann BUTTNER**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du Service Juridique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :

- les demandes d'éléments de réponse aux mémoires introductifs d'instance devant les juridictions administratives et aux assignations de l'Etat devant les juridictions judiciaires ;
- les demandes de pièces complémentaires aux usagers sollicitant le bénéfice de la protection juridique des fonctionnaires ;
- les communications de pièces sollicitées par le greffe des tribunaux ;
- les demandes préparatoires relatives aux procédures d'indemnisation amiable ;
- les mandatements pris, après décision favorable, jusqu'à concurrence de cinq mille euros ;
- les consultations juridiques ;
- les mémoires en défense devant les tribunaux administratifs ;
- les ordres de missions pour les personnels du service juridique.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yann BUTTNER**, subdélégation de signature est donnée à **Mme Malika EVESQUE**, son adjointe, ingénieur d'étude, chargée des affaires juridiques, à **M. Joël STOEBER**, SAENES classe supérieure, pour les actes énumérés à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 – Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et le responsable du Service Juridique de ladite académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018



Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-041

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au délégué académique à
l'éducation artistique et à l'action culturelle

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret n° 54-544 du 26 mai 1954 modifié relatif à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **Mme Marie DELOUZE**, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les courriers et les convocations adressés aux enseignants, personnels du rectorat et des directions des services départementaux de l'éducation nationale, aux chefs d'établissement et aux partenaires extérieurs concernés par les arts et la culture dans la limite de l'enveloppe budgétaire relative aux frais de déplacement notifiée par la division des affaires financières du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018



Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-033

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au délégué académique à la
formation et à l'innovation pédagogique

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- Rectorat** **VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- Secrétariat général**
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2018 publié au recueil des actes administratifs n° R93-2018-02-01-008 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature.
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la liste des subdélégués de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

- ARRETE -

ARTICLE 1er. - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Vincent VALERY**, IA-IPR d'éducation physique et sportive, Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique (DAFIP), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- a) les actes relatifs au pilotage et à l'ingénierie de formation des personnels de l'académie ;
- b) les ordres de mission et les convocations pour tous les personnels appelés à assister aux stages et réunions dont la délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique assure la gestion administrative et financière ;
- c) les conventions financières et non financières relatives aux actions de formation des personnels ;
- d) les bons de commandes et les factures relatifs aux matériels, prestations et fournitures, imputés sur les crédits de formation des personnels ;
- e) les pièces justificatives collectives et individuelles relatives à la formation des personnels ;
- f) les ordres de mission et les convocations pour les personnels relevant de la délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique appelés à assister aux réunions relevant du champ de compétence de la délégation académique, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire notifiée.



2/2

ARTICLE 2– En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent VALERY**, subdélégation est donnée à **Mme Sabine BRIVOT**, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, adjointe administrative et financière au délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes mentionnés à l'article 1^{er} b) à f).

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sabine BRIVOT** subdélégation de signature est donnée pour ce qui concerne son champ de compétence, à **Mme Cécile HORDERN**, SAENES classe exceptionnelle, chef du bureau financier et de la formation des ATSS.

ARTICLE 3.- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et le délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-040

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au délégué académique à la
formation professionnelle initiale et continue

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code du travail et notamment les dispositions législatives et réglementaires des sixièmes parties relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- VU** le Code de l'éducation et notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1er juillet 1993 portant création du service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) ;
- VU** le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- VU** le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes ;
- VU** le décret n° 93-432 du 24 mars 1993 relatif à la mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 12 novembre 1996 relatif aux fonds académiques de mutualisation des ressources de la formation continue des adultes ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté du 27 novembre 2012 nommant **M. Claude GARNIER** délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) de l'académie d'Aix-Marseille à compter du 1^{er} novembre 2012, publié au journal officiel n° 1 du 3 janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE PREMIER.- En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Claude GARNIER**, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional des sciences et techniques industrielles, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC), coordonnateur du service de l'inspection de l'apprentissage et coordonnateur académique de la validation des acquis de l'expérience, à l'effet de signer au nom du recteur, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :



2/3

I- Concernant la formation professionnelle initiale :

- les ordres de mission et les convocations pour les personnels placés sous l'autorité du DAFPIC ;
- les conventions conclues entre les centres de formation d'apprentis et les entreprises habilitées à assurer une partie des formations technologiques et pratiques normalement dispensées par les centres de formation d'apprentis ;
- les conventions conclues entre l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage, l'entreprise d'accueil et l'apprenti pour que l'intéressé complète sa formation en ayant recours à des équipements ou des techniques non utilisés dans l'entreprise qui l'emploie ;
- les arrêtés d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (CCF) pour l'acquisition des diplômes en formation initiale de niveau V, IV et III, par la voie de l'apprentissage ;
- l'autorisation de réduction de la durée du contrat d'apprentissage ;
- l'autorisation de l'adaptation de la durée du contrat d'apprentissage pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti ;
- les dérogations relatives au suivi des cours d'un centre de formation d'apprentis à recrutement national ;
- l'autorisation de la mise en œuvre d'un aménagement particulier de la pédagogie appliquée dans le centre de formation d'apprentis au bénéfice des personnes handicapées ;
- les dérogations relatives à l'entrée en apprentissage en dehors de la période légale ;
- l'avis concernant l'autorisation donnée aux apprentis boulangers de commencer le travail à partir de quatre heures ;
- les demandes en vue d'assurer des fonctions de direction et d'enseignement dans un centre de formation d'apprentis ;
- les visas des contrats de travail des personnels contractuels intervenant en apprentissage sous la responsabilité d'un établissement public local d'enseignement ;
- les ordres de mission et les convocations pour les personnels appelés à assister aux réunions du domaine de l'apprentissage.

II- Concernant la formation professionnelle continue :

- les demandes de recevabilité administrative dans le cadre de l'organisation du dispositif de validation des acquis de l'expérience professionnelle ;
- les ordres de mission et les convocations pour les personnels placés sous l'autorité du DAFPIC ;
- les correspondances adressées aux divers partenaires publics ou privés commanditaires de formation ;
- la délivrance des ordres de mission aux conseillers en formation continue ou aux personnels intervenant en formation continue par imputation sur le budget des GRETA ou sur celui des partenaires de l'Education nationale ;
- les actes de gestion concernant le suivi des conventions de formation continue conclues avec les administrations régionales, les collectivités territoriales, les entreprises des secteurs privé et public et les individuels payants;



3/3

- l'implantation des emplois gagés enseignants et administratifs auprès des GRETA et les actes préparatoires aux affectations sur ces emplois en relation avec les divisions concernées du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille ;
- la gestion financière des fonds académiques de mutualisation des ressources de la formation continue des adultes ;
- le visa des contrats de recrutement et des autorisations de licenciement des agents contractuels administratifs et enseignants affectés dans les GRETA ;
- la gestion administrative et financière des crédits destinés à la mise en œuvre d'actions nationales permettant le développement de la formation des adultes ;
- la préparation et le secrétariat des réunions du conseil académique consultatif de la formation continue (CCAFCA) et de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue (CCC).

ARTICLE 2.- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-042

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au délégué académique aux
relations européennes, internationales et à la coopération

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret n° 54-544 du 26 mai 1954 modifié relatif à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur ;
- VU** le contrat de travail du 10 juillet 2014 nommant **M. Christophe GARGOT** délégué académique aux relations européennes internationales et à la coopération ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE PREMIER - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Christophe GARGOT**, délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes ci-après :

- les correspondances auprès des institutions locales, territoriales, nationales et étrangères liées à la mise en œuvre du projet européen et international de l'académie ;
- les demandes de rapports ou de statistiques formulées auprès des inspecteurs ou des chefs d'établissement ;
- les avis, les évaluations relatifs à la gestion pédagogique, administrative des dossiers de candidature à l'octroi de bourses ou de subventions, à l'intérieur des enveloppes budgétaires notifiées ;
- les ordres de mission (enseignants, experts), sur le territoire académique, liés aux réunions de projets internationaux ;
- les certifications, après expertise de la chargée de mission du F.S.E., d'éligibilité des dépenses et du service fait concernant les projets ALCOTRA et projets européens stratégiques (Commission Européenne) ;
- les notifications de subventions aux EPLE dans le cadre des échanges scolaires enseignement général au domicile du partenaire de l'OFAJ.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-039

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au directeur des systèmes
d'information

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1er. – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Michel GENEIX**, agent contractuel, Directeur des Systèmes d'information du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences et dans le domaine de l'informatique :

- les ordres de mission et les convocations à destination des directions académiques ou des établissements scolaires et universitaires et pour les personnels relevant de la Direction des Systèmes d'Information ;
- les certificats administratifs attestant des fonctions et services faits par les personnels relevant de la Direction des Systèmes d'Information ;
- les bons de commande concernant l'acquisition et la maintenance des matériels informatiques et les prestations informatiques à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire notifiée.

ARTICLE 2. – En cas d'empêchement de **M. Michel GENEIX**, subdélégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie BIENFAIT**, sous-directeur des systèmes d'informations, et en cas d'empêchement de celui-ci, à **M. Didier HANSER**, adjoint au DSI pour les actes et dans les matières énumérées dans l'article premier.

ARTICLE 3.- Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille et le Directeur des Systèmes d'Information du Rectorat sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018



Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-038

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au directeur du centre régional
des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret n° 54-544 du 26 mai 1954 modifié relatif à l'attribution des bourses d'enseignement supérieur ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1er. – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Pierre RICHTER**, directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs à la gestion administrative des bourses d'enseignement supérieur.

ARTICLE 2.- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et le directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-036

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au responsable du service
académique des établissements publics locaux
d'enseignement

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, notamment en ses articles 13 et 25 ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** les arrêtés ministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale et le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2018 publié au recueil des actes administratifs n° R93-2018-02-01-008 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la liste des subdélégués de **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.
- VU** l'arrêté rectoral portant création du service mutualisé du contrôle des actes de fonctionnement et des actes budgétaires et financiers des établissements publics locaux d'enseignements de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE 1er.- En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et responsable du service mutualisé chargé du contrôle des actes de fonctionnement et des actes budgétaires et financiers des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'académie, délégation de signature est donnée à **Mme Chantal KAMARUDIN**, attachée principale d'administration de

l'Etat, responsable du **Service académique des établissements publics locaux d'enseignement (SAEPLÉ)** à l'effet de signer :

I - les actes nécessaires au contrôle budgétaire et de légalité des actes des EPLE suivants :

Délibérations du conseil d'administration relatives :

- à la passation des conventions et contrats et notamment des marchés ;
- au recrutement des personnels ;
- au financement des voyages scolaires.
- au budget et décisions budgétaires modificatives ;
- au compte financier.

Décisions du chef d'établissement relatives :

- au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;
- aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptées en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

II - les notifications de subventions aux EPLE dans le cadre des programmes 141 et 230 et tout courrier y afférent ;

III - les lettres d'observation aux ordonnateurs ;

VI - les ordres de mission et les convocations pour tous les personnels du service appelés à assister aux réunions ou à participer aux groupes de travail.

ARTICLE 2.- Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-035

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille au responsable du service vie
scolaire

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation ;
- VU** le décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.

ARRETE

ARTICLE PREMIER.- En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal MISERY**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **M. Rodrigue COUTOULY**, Proviseur, responsable du Service Vie Scolaire du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences :

- Les accusés de réception des actes de conseils d'administration des EREA, lycées et lycées professionnels autres que ceux relevant du budget de l'établissement ;
- Les réponses aux demandes d'information formulées par les parents d'élèves ou des tiers ;
- Les convocations et les ordres de mission pour les personnels relevant du service Vie Scolaire, à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire notifiée pour ce qui est des frais de déplacement ;
- Les courriers relatifs aux demandes d'agrément d'association (CAAECEP) ;
- Les courriers relatifs aux dispenses d'enseignement ;
- Les courriers relatifs à l'organisation des commissions académiques d'appel des conseils de discipline ;
- Les actes relatifs au fonctionnement du CAVL et de l'école ouverte.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018



Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-045

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille aux chefs d'établissement
public locaux d'enseignement de l'académie

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- Rectorat**
- Secrétariat général**
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment en son article 13 ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment en son article 34, alinéas 2 et 5 ;
- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment en son article 7 ;
- VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- VU** le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, notamment en ses articles 22 et 24 ;
- VU** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique, notamment en son article 5, 3° ;
- VU** l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment en son article 8 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER.- Délégation est donnée aux chefs d'établissement public locaux d'enseignement de l'académie d'Aix-Marseille désignés ci-après :

CIVIL.	NOM PRENOM	FONCTION	type	NOM ETAB	VILLE	N° ETBT
M.	AIELLO JEAN-PIERRE	PRINCIPAL	CLG	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	0840114T
MME	AIME ANNE-CLAUDE	PRINCIPAL	CLG	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	0131261A
MME	AKHEBBIL MALIKA	PRINCIPAL	CLG	JEAN ZAY	ROUSSET	0133451F
MME	ALCANIZ GISÈLE	PROVISEUR	LY	MARIE CURIE	MARSEILLE 05	0130051K
MME	ALEXANDRE ANNICK	PRINCIPAL	CLG	ROSA PARKS	CAVAILLON	0841086Z
MME	ALONSO SANDRINE	PRINCIPAL	CLG	ALPHONSE TAVAN	MONTFAVET	0840738W
MME	ANDRE MARILYNE	PRINCIPAL	CLG	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	0131608C
MME	ANDRE SYLVIE	PROVISEUR	LP	L'ARGENSOL	ORANGE	0840763Y
M.	ANDRITSOS HERVE	PRINCIPAL	CLG	MARCEL ANDRÉ	SEYNE	0040021B
M.	ANFRIE STÉPHAN	PRINCIPAL	CLG	LUBERON (LE)	CADENET	0840014J
M.	ATTHAR JEAN-JACQUES	PRINCIPAL	CLG	LA CARRAIRE	MIRAMAS	0132497U
MME	AUBERT EMMANUELLE	PRINCIPAL	CLG	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	0131712R
MME	AUCOMTE VALÉRIE	PROVISEUR	LY	PAUL ARÈNE	SISTERON	0040023D
MME	AUCOMTE VALÉRIE	PRINCIPAL	CLG	PAUL ARÈNE	SISTERON	0040420K
MME	AUDE MIREILLE	PRINCIPAL	CLG	PAYS DES SORGUES	LE THOR	0840915N
M.	AUTEROCHE GILLES	PROVISEUR	LY	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	0130161E
M.	AUTEROCHE GILLES	PROVISEUR	LP	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	0131709M
MME	AUTEROCHE VALÉRIE	PRINCIPAL	CLG	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU	0132834K
MME	BAIDA LE FAOU BÉATRICE	PROVISEUR	LP	AMPÈRE	MARSEILLE 10	0130072H
MME	BAILLY MYLÈNE	PROVISEUR	LP	CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE 11	0130068D
MME	BANZO PAULINE	PRINCIPAL	CLG	VINCENT VAN GOGH	ARLES	0131610E
MME	BARBARO JOELLE	PRINCIPAL	CLG	BARBARA HENDRICKS	ORANGE	0840762X
M.	BARD SERGE	PROVISEUR	LY	PAUL CÉZANNE	AIX EN PROVENCE	0130002G
MME	BARDET SYLVIE	PROVISEUR	LP	JEAN-BAPTISTE BROCHIER	MARSEILLE 10	0130064Z
MME	BARE EMMANUELLE	PRINCIPAL	CLG	DE BANON	BANON	0040002F
MME	BARON MARIE-LAURE	PRINCIPAL	CLG	CENTRE	GAP	0050010J
M.	BAUDOIN HUBERT	PROVISEUR	LY	ALPHONSE DAUDET	TARASCON	0130164H
M.	BAUDRU ERIC	PRINCIPAL	CLG	GABRIEL PÉRI	GARDANNE	0131701D
MME	BEAUCOUSIN VIRGINIE	PRINCIPAL	CLG	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	0132212J
MME	BEJANNIN LAURE	PRINCIPAL	CLG	INTERNATIONAL ITER	MANOSQUE	0040542T
MME	BEJANNIN LAURE	PROVISEUR	LY	INTERNATIONAL ITER	MANOSQUE	0040543U
M.	BELTRAN	PROVISEUR	LP	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE	0132319A

M.	BELTRAN	PROVISEUR	LY	MAURICE GENEVOIX	MARIGNANE	0132410Z
MME	BELTZUNG FABRIENNE	PRINCIPAL	CLG	MARIE MAURON	CABRIES	0133115R
M.	BENOIT-LIZON PHILIPPE	PRINCIPAL	CLG	FONT D'AURUMY	FUVEAU	0133243E
MME	BERGER INGRID	PROVISEUR	LP	GUSTAVE EIFFEL	AUBAGNE	0130013U
M.	BERNARD JEAN-PAUL	PRINCIPAL	CLG	PAUL ELUARD	BOLLENE	0840699D
M.	BERRAHAL SALAH	PRINCIPAL	CLG	VIALA	AVIGNON	0840006A
M.	BERTOCCHI HERVE	PRINCIPAL	CLG	LES GARCINS	BRIANCON	0050519M
M.	BERTRAND LAURENT	PRINCIPAL	CLG	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	0132407W
MME	BIANCHI MARIE-CLAUDE	PROVISEUR	LY	LUCIE AUBRAC	BOLLENE	0841093G
M.	BLONDEL GILLES	PRINCIPAL	CLG	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	0131260Z
MME	BOAVENTURE-SOUZA NATHALIE	PROVISEUR	LY	AUGUSTE ET LOUIS LUMIÈRE	LA CIOTAT	0131747D
MME	BONAL MARIE-CLAUDE	PROVISEUR	LY	VAL DE DURANCE	PERTUIS	0840918S
MME	BONHOMME JOCELYNE	PRINCIPAL	CLG	LOU GARLABAN	AUBAGNE	0132412B
M.	BONICEL THIERRY	PRINCIPAL	CLG	PYTHÉAS	MARSEILLE 14	0132730X
M.	BONNET PHILIPPE	PRINCIPAL	CLG	LES GARRIGUES	ROGNES	0133287C
M.	BONNET STEPHANE	PRINCIPAL	CLG	LES GIRAODES	L ARGENTIERE LA BESSEE	0050409T
M.	BORGHINI JEAN-CHARLES	PRINCIPAL	CLG	CAMILLE REYMOND	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	0040052K
MME	BORN AGNÈS	PRINCIPAL	CLG	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	0131703F
MME	BOUKELLALA ROSELINE	PRINCIPAL	CLG	LE PETIT PRINCE	GIGNAC LA NERTHE	0133381E
M.	BOULARD DAMIEN	PRINCIPAL	CLG	JEAN GIONO	ORANGE	0840116V
MME	BOUQUET VALERIE	PRINCIPAL	CLG	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	0130156Z
M.	BOUVART MARC	PRINCIPAL	CLG	LOUIS PHILIBERT	LE PUY STE REPARADE	0133992U
M.	BRAULT LUDOVIC NORBERT	PRINCIPAL	CLG	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	0840108L
M.	BRIARD FLORENT	PRINCIPAL	CLG	JOSEPH D ARBAUD	VAISON LA ROMAINE	0840035G
M.	BRIARD FLORENT	PROVISEUR	LY	STEPHAN HESSEL	VAISON LA ROMAINE	0841117H
MME	BRIGNATZ VÉRONIQUE	PRINCIPAL	CLG	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12	0132732Z
M.	BRULOIS JEAN-DENIS	PROVISEUR	LY	CLIMATIQUE D'ALTITUDE	BRIANCON	0050003B
M.	BRUNDU ERIC	PRINCIPAL	CLG	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	0131605Z
MME	CADOT PATRICIA	PRINCIPAL	CLG	JACQUES PREVERT	ST VICTORET	0132007L
M.	CALIPPE CHRISTOPHE	PRINCIPAL	CLG	MASSENET	MARSEILLE 14	0132207D
MME	CANDOTTI RACHEL	PROVISEUR	LP	RENÉ CAILLIÉ	MARSEILLE 11	0130057S
MME	CAPUS CORINNE	PRINCIPAL	CLG	ANDRÉ AILHAUD	VOLX	0040535K
MME	CARDELLI MARIE-CHRISTINE	PRINCIPAL	CLG	LOU VIGNARES	VEDENE	0840803S

M.	CARENCO CHRISTIAN	PRINCIPAL	CLG	YVES MONTAND	ALLAUCH	0133490Y
M.	CARRERE MARC	PROVISEUR	LP	LÉONARD DE VINCI	MARSEILLE 07	0130172S
M.	CASSANY JEAN-MARIE	PRINCIPAL	CLG	AMPERE	ARLES	0132572A
MME	CASSAR SOPHIE	PRINCIPAL	CLG	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	0130166K
M.	CATINAUD CHRISTOPHE	DIRECTEUR	EREA	LOUIS ARAGON	LES PENNES MIRABEAU	0132343B
MME	CHAFFAUT PASCALE	PRINCIPAL	CLG	STÉPHANE MALLARMÉ	MARSEILLE 13	0132313U
M.	CHAPAT BENJAMIN	PROVISEUR	UPR	UNITÉ PÉNITENCIAIRE	MARSEILLE	0133402C
M.	CHARLET MICHEL	PRINCIPAL	CLG	MARIE MARVINGT	TALLARD	0050638S
MME	CHARROUX LAURENCE	PRINCIPAL	CLG	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	0132311S
MME	CHICH PAULE	PRINCIPAL	CLG	HENRI BOSCO	VITROLLES	0132411A
M.	CIAMPI ROBERT	PROVISEUR	LY	LA FOURRAGÈRE	MARSEILLE 12	0134003F
MME	CIPOLLINI CATHERINE	PROVISEUR	LP	LA FLORIDE	MARSEILLE 14	0130056R
MME	COHEN ARIÈLE	PRINCIPAL	CLG	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES	0133665N
MME	COMBES ANNIE	PRINCIPAL	CLG	ANNE FRANK	MORIERES LES AVIGNON	0841116G
M.	COMBES PIERRE	PROVISEUR	LP	MARIA CASARES	AVIGNON	0840041N
MME	COMTE ODILE	PRINCIPAL	CLG	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	0130007M
M.	COSTANTINI PATRICK	PRINCIPAL	CLG	PIERRE GIRARDOT	STE TULLE	0040524Y
MME	COULET CARINE	PRINCIPAL	CLG	JEAN BRUNET	AVIGNON	0840051Z
M.	COUTURIER HERVÉ	PRINCIPAL	CLG	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	0131885D
MME	CRAMPETTE LUCIE	PRINCIPAL	CLG	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	0133352Y
M.	CROS JEAN-MICHEL	PRINCIPAL	CLG	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12	0131750G
M.	CUVELIER BERTRAND	PROVISEUR	LY	FREDERIC JOLIOT-CURIE	AUBAGNE	0131549N
MME	DAHL CLÉMENTINE	PRINCIPAL	CLG	CHAPE	MARSEILLE 04	0130079R
MME	D'ANNA RAGUIN MARIE-CLAUDE	PRINCIPAL	CLG	SOPHIE GERMAIN	LUYNES	0134094E
MME	DE COCK FRANÇOISE (EX TESORIERE)	PRINCIPAL	CLG	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	0133790Z
M.	DELAHAYE THIERRY	PROVISEUR	LY	LES ISCLES	MANOSQUE	0040533H
MME	DELATTRE LAURENCE	PROVISEUR	LP	GAMBETTA	AIX EN PROVENCE	0130006L
MME	DEMAN CATHERINE	PROVISEUR	LP	ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	DIGNE LES BAINS	0040007L
M.	DEMANDE CHRISTOPHE	PROVISEUR	LY	DOMINIQUE VILLARS	GAP	0050006E
M.	DENAND FRANCOIS	PRINCIPAL	CLG	FRANÇOIS MITTERRAND	SIMIANE-COLLONGUE	0133789Y
M.	DESAULT MICHEL	PROVISEUR	LP	BLAISE PASCAL	MARSEILLE 12	0130059U
M.	DESCHARMES ERIC	PROVISEUR	LY	ALEXANDRA DAVID NEEL	DIGNE LES BAINS	0040027H
M.	DESPLAT ERIC	PROVISEUR	LY	L'EMPERI	SALON DE PROVENCE	0130160D

M.	DIDAILLER JEAN-MICHEL	PRINCIPAL	CLG	JEAN JAURES	LA CIOTAT	0131883B
M.	DIDELET JEAN-PHILIPPE	PRINCIPAL	CLG	J.M.G. ITARD	ORAISON	0040051J
M.	DIHA KACI	PRINCIPAL	CLG	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	0840007B
MME	DOBRE VÉRONIQUE	PROVISEUR	LY	FÉLIX ESCLANGON	MANOSQUE	0040010P
MME	DROGUET MARTINE	PRINCIPAL	CLG	RENÉ SEYSSAUD	ST CHAMAS	0130158B
M.	DUCLOSSON PIERRE	PROVISEUR	LY	VICTOR HUGO	CARPENTRAS	0840016L
M.	DUCLOSSON PIERRE	PROVISEUR	LP	VICTOR HUGO	CARPENTRAS	0840044S
M.	DUMAS RENAUD	PRINCIPAL	CLG	ROCHERDU DRAGON	AIX EN PROVENCE	0131711P
M.	DUMONT FRÉDÉRIC	PRINCIPAL	CLG	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	0840029A
M.	DUPERRAY DOMINIQUE	PROVISEUR	LP	LOUIS MARTIN BRET	MANOSQUE	0040011R
M.	DURIVAL JEAN-CHRISTOPHE	PROVISEUR	LY	JEAN COCTEAU	MIRAMAS	0133195C
MME	DURRIEU BRIGITTE	PRINCIPAL	CLG	JULES VERNE	LE PONTET	0840664R
M.	EMERIC JOEL REGIS YVON	PRINCIPAL	CLG	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	0132785G
MME	ENCARNACAO ANNIE	PRINCIPAL	CLG	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	0131757P
MME	FAGOT-BARRALY JACQUELINE	PROVISEUR	LP	ARISTIDE BRIAND	ORANGE	0840046U
M.	FERNANDEZ GILLES	PROVISEUR	LY	ST MITRE	MARSEILLE 13	0134155W
M.	FERNANDEZ SYLVAIN	PRINCIPAL	CLG	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	0133196D
M.	FETTOUHI TANI MEHDI	PRINCIPAL	CLG	LONGCHAMP	MARSEILLE 01	0131932E
MME	FIANDINO FRÉDÉRIQUE	PRINCIPAL	CLG	ALPHONSE SILVE	MONTEUX	0840698C
MME	FLAHAUT CLAUDIE	PRINCIPAL	CLG	DENIS DIDEROT	SORGUES	0840583C
M.	FLAMENT GILLES	PROVISEUR	LP	ALPES ET DURANCE	EMBRUN	0050005D
MME	FONTAINE VÉRONIQUE	PRINCIPAL	CLG	CHARLES DOCHE	PERNES LES FONTAINES	0840028Z
M.	FONTANA-ALBERTINI PIERRE	PRINCIPAL	CLG	ANATOLE FRANCE	MARSEILLE 06	0132561N
M.	FORMAGGIO RÉMY	PRINCIPAL	CLG	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 09	0131548M
M.	FRANCOIX DIT MIRET PIERRE	PRINCIPAL	CLG	ALBERT CAMUS	LA TOUR D AIGUES	0841027K
MME	GACHET CLAIRE	PRINCIPAL	CLG	VIEUX PORT	MARSEILLE 02	0130136C
M.	GALLO ERIC	PROVISEUR	LY	THIERS	MARSEILLE 01	0130040Y
M.	GALLO ERIC	PRINCIPAL	CLG	THIERS	MARSEILLE 01	0131931D
MME	GAROTTE AURELIE	PRINCIPAL	CLG	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	0132326H
MME	GARREC PASCALE	PROVISEUR	LY	RENÉ CHAR	AVIGNON	0840935K
M.	GASQUET OLIVIER	PRINCIPAL	CLG	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	0134022B
MME	GHIO NATHALIE	PRINCIPAL	CLG	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 05	0130110Z
MME	GIBERT BARET BRIGITTE	PRINCIPAL	CLG	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	0133114P

MME	GINER ALINE	PROVISEUR	LP	DU DOMAINE D' EGUILLES	VEDENE	0840039L
M.	GINER JEAN-MARC	PROVISEUR	LY	ANTONIN ARTAUD	MARSEILLE 13	0132733A
M.	GLEYZE ANNE-MARIE	PROVISEUR	LP	FERDINAND REVOUL	VALREAS	0840700E
MME	GODFRIN VÉRONIQUE	PRINCIPAL	CLG	CHÂTEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	0132009N
MME	GONTARD MARION	PRINCIPAL	CLG	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	0840020R
MME	GOULERET ISABELLE	PROVISEUR	LY	ARTHUR RIMBAUD	ISTRES	0132495S
MME	GRAZI EVELYNE	PRINCIPAL	CLG	JEAN-CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	0133788X
M.	GRUFFAT JEAN-CHRISTOPHE	PRINCIPAL	CLG	PESQUIER	GARDANNE	0131700C
M.	GUENAT BENOIT	PRINCIPAL	CLG	VALLIS AERIA	VALREAS	0840716X
M.	GUIDI CHRISTIAN	PRINCIPAL	CLG	DU ROY D'ESPAGNE	MARSEILLE 09	0131602W
M.	GUILLAUME CHRISTIAN	PRINCIPAL	CLG	GÉRARD PHILIPPE	AVIGNON	0840970Y
M.	GUY JEAN-PHILIPPE	PROVISEUR	LY	ALPHONSE BENOIT	L'ISLE/SORGUE	0840021S
M.	GUYON FRÉDÉRIC	PROVISEUR	LY	ANDRÉ HONNORAT	BARCELONNETTE	0040003G
M.	GUYON FRÉDÉRIC	PRINCIPAL	CLG	ANDRE HONNORAT	BARCELONNETTE	0040419J
MME	HACHEMI FATIHA	PROVISEUR	LP	LEAU	MARSEILLE 08	0130063Y
M.	HAKMI KAMAL	PROVISEUR	LY	PAUL LANGEVIN	MARTIGUES	0130143K
MME	HAMM NATHALIE	PROVISEUR	LP	GERMAINE POINSO-CHAPUIS	MARSEILLE 08	0130054N
MME	HAMOURIT BÉATRICE	PRINCIPAL	CLG	FRAISSINET	MARSEILLE 05	0130093F
MME	HERVET BILELLO ISABELLE	PROVISEUR	LP	PAUL HÉRAUD	GAP	0050008G
MME	HOFFMANN ELODIE	PROVISEUR	LP	SÉVIGNÉ	GAP	0050009H
M.	IACONO LO LUONGO FABRICE	PRINCIPAL	CLG	MARIE MAURON	PERTUIS	0840926A
MME	JANIN MYRIAM	PROVISEUR	LP	CHARLES MONGRAND	PORT DE BOUC	0130151U
M.	JANY PATRICK	PRINCIPAL	CLG	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	0130084W
MME	JEAN DIT GAUTIER MONIQUE	PRINCIPAL	CLG	MARCEL MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE	0040014U
MME	JEANDEL VERONIQUE	PRINCIPAL	CLG	JOSEPH LAKANAL	AUBAGNE	0131622T
M.	JENNAT ALBAN	PRINCIPAL	CLG	ALAIN SAVARY	ISTRES	0131888G
M.	JOSEPH GILLES	PROVISEUR	LY	MONTGRAND	MARSEILLE 06	0130042A
MME	JOUBERT SYLVIE	PRINCIPAL	CLG	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	0132204A
MME	JULLIAN CATHERINE	PROVISEUR	LP	MONTESQUIEU	SORGUES	0841078R
MME	JUSSEAUME SYLVIE	PRINCIPAL	CLG	RUISSATEL	MARSEILLE 11	0132402R
M.	JUVIGNY JEAN-CLAUDE	PRINCIPAL	CLG	VAUBAN	BRIANCON	0050043V
M.	KELLER REGIS	PRINCIPAL	CLG	VIREBELLE	LA CIOTAT	0130022D
MME	KHENICHE SORIA	PRINCIPAL	CLG	HENRI LAUGIER	FORCALQUIER	0040382U

M.	LADENT SYLVAIN	PROVISEUR	LY	DU REMPART	MARSEILLE 07	0130049H
MME	LAGADEC ISABELLE	PROVISEUR	LP	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC	0130150T
MME	LALAIN PEGGY	PRINCIPAL	CLG	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR	0132833J
M.	LALLEMENT JOSE	PRINCIPAL	CLG	PAYS DE SAULT	SAULT	0840032D
MME	LANGLOIS SABINE	PRINCIPAL	CLG	DES CAILLOLS	MARSEILLE 12	0131968U
M.	LANNE-PETIT JEAN-PIERRE	PRINCIPAL	CLG	RENÉ CASSIN	TARASCON	0131611F
M.	LAOUYEN MOUNIR	PRINCIPAL	CLG	ROQUECOUILLE	CHATEAURENARD	0131881Z
M.	LASNON THIERRY	PRINCIPAL	CLG	ANDRÉ MALRAUX	MARSEILLE 13	0132312T
MME	LATGER ISABELLE	PRINCIPAL	CLG	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE LES VIGNES	0841099N
M.	LAURENT MARC	PRINCIPAL	CLG	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	0130028K
MME	LAWSON ANANI	PRINCIPAL	CLG	MAXIME JAVELLY	RIEZ	0040017X
MME	LE BOURCH MARIE-JOSEPHE	PRINCIPAL	CLG	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	0131607B
M.	LE CAVORZIN THIERRY	PRINCIPAL	CLG	HENRI WALLON	MARTIGUES	0131789Z
M.	LE COQ DOMINIQUE	PROVISEUR	LP	CHARLES PRIVAT	ARLES	0130171R
M.	LECLERE JEROME	PROVISEUR	LP	LES FERRAGES	ST CHAMAS	0130157A
M.	LECOMTE JEAN-FRANÇOIS	PROVISEUR	LY	PIERRE GILLES DE GENNES	DIGNE LES BAINS	0040490L
M.	LEDER DIDIER	PROVISEUR	LY	HÔTELIER REGIONAL	MARSEILLE 08	0132974M
M.	LELU MICHEL	PRINCIPAL	CLG	MAUZAN	GAP	0050025A
M.	LENORMAND CYRIL	PROVISEUR	LY	SAINT EXUPERY	MARSEILLE 15	0130048G
MME	LENORMAND NATHALIE	PRINCIPAL	CLG	ANDRÉ MALRAUX	MAZAN	0841043C
M.	LEPORATI DOMINIQUE	PRINCIPAL	CLG	HENRI FABRE	VITROLLES	0132214L
MME	LEVEQUE CLAUDINE	PRINCIPAL	CLG	GYPTIS	MARSEILLE 09	0132310R
MME	LEW MARIANE	PRINCIPAL	CLG	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	0132491M
MME	LEYDET VIRGINIE	PROVISEUR	LY	MONTMAJOUR	ARLES	0130010R
MME	LEYDET VIRGINIE	PROVISEUR	LP	PERDIGUIER	ARLES	0130012T
M.	LIGNAC GUY	PRINCIPAL	CLG	CHARLES DE GAULLE	APT	0840759U
M.	LIGNAC GUY	PROVISEUR	LY	CHARLES DE GAULLE	APT	0840001V
M.	LIOT FRANÇOIS	PROVISEUR	LY	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE	0130003H
M.	LIOT FRANÇOIS	PROVISEUR	LP	VAUVENARGUES	AIX EN PROVENCE	0130170P
M.	LONGUET GUILLAUME	PROVISEUR	LP	PIERRE LATECOERE	ISTRES	0132276D
MME	LORENZETTI MARTINE	PRINCIPAL	CLG	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	0130163G
MME	LOUIS DOMINIQUE	PRINCIPAL	CLG	VERSAILLES	MARSEILLE 03	0131264D
M.	MACH FABRICE	DIRECTEUR	EREA	CASTEL BEVONS	BEVONS	0040378P

M.	MAGGENGO CHRISTIAN	PROVISEUR	LY	PASQUET	ARLES	0130011S
MME	MAHE-MIR ARMELLE	PRINCIPAL	CLG	SAINT EUTROPE	AIX EN PROVENCE	0132973L
MME	MAHEU FABIENNE	PROVISEUR	LP	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	0130058T
M.	MAIMOUN RICHARD	PROVISEUR	LY	PIERRE MENDES FRANCE	VITROLLES	0133015G
M.	MAIRAL FABIEN	PROVISEUR	LP	LES ALPILLES	MIRAMAS	0130146N
MME	MANIVET-DELAYE NATHALIE	PRINCIPAL	CLG	MIGNET	AIX EN PROVENCE	0132568W
MME	MARRET MARIE-CATHERINE	PRINCIPAL	CLG	JOSEPH VERNET	AVIGNON	0840697B
MME	MARTEL ANDRÉE	PRINCIPAL	CLG	FERNAND LEGER	BERRE L ETANG	0131705H
M.	MARTEL XAVIER	PRINCIPAL	CLG	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS	0133449D
MME	MARTINEZ BRIGITTE	PRINCIPAL	CLG	ROQUEPERTUSE	VELAUX	0133353Z
MME	MARTINO FLORENCE	PRINCIPAL	CLG	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE	0132573B
M.	MASSART HERVÉ	PROVISEUR	LY	PÉRIER	MARSEILLE 08	0130036U
M.	MATTEI THIERRY	PRINCIPAL	CLG	FRÉDÉRIC MISTRAL	ARLES	0131609D
M.	MATTIUSSI MAXIMILIEN	PRINCIPAL	CLG	ALEXANDRE CORREARD	SERRES	0050520N
M.	MAURIN LIONEL	PRINCIPAL	CLG	DE SAINT BONNET	ST BONNET EN CHAMPSAUR	0050019U
M.	MERSALI ABDELMALEK	PROVISEUR	LP	LOUIS BLÉRIOT	MARIGNANE	0130033R
MME	MESPIEDRE FLORENCE	PRINCIPAL	CLG	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	0133775H
M.	MICHEL CHRISTOPHE	PROVISEUR	LY	THÉODORE AUBANEL	AVIGNON	0840004Y
M.	MILLIET JEAN-PIERRE	PRINCIPAL	CLG	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	0131704G
M.	MONARD OLIVIER	PRINCIPAL	CLG	JEAN JAURES	PEYROLLES EN PROVENCE	0131723C
MME	MONDET FRANÇOISE	PRINCIPAL	CLG	ADOLPHE MONTICELLI	MARSEILLE 08	0131603X
M.	MONGRAND CHARLES	PROVISEUR	LY	SAINT CHARLES	MARSEILLE 01	0130039X
M.	MORA PIERRE-LOUIS	PROVISEUR	LY	GEORGES DUBY	LUYNES	0133525L
MME	MORDANT SYLVIE	PRINCIPAL	CLG	LOUIS PASTEUR	ISTRES	0133203L
M.	MORETTI MATHIEU	PRINCIPAL	CLG	JEAN BOUIN	L'ISLE/SORGUE	0840585E
MME	MORICONI CLAIRE	PROVISEUR	LY	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	0130038W
MME	MORIEUX MARIE-FRANCE	PROVISEUR	LP	ALEXANDRE DUMAS	CAVAILLON	0840113S
MME	MOUSSAOUI RANIA	PROVISEUR	LP	LA CALADE	MARSEILLE 15	0131606A
M.	NAHON BERNARD	PRINCIPAL	CLG	LOU CALAVOUN	CABRIERES D AVIGNON	0841019B
M.	NAUCELLE CHRISTIAN	PRINCIPAL	CLG	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	0133351X
M.	NAVARRO OLIVIER	PRINCIPAL	CLG	HENRI BOUDON	BOLLENE	0840437U
M.	NEGRE LIONEL	PRINCIPAL	CLG	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	0840018N
M.	NICAISE JEAN-RAPHAËL	PRINCIPAL	CLG	LES HAUTES VALLÉES	GUILLESTRE	0050013M

M.	NOISETTE SANDY-DAVID	PROVISEUR	LY	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS	0840015K
M.	NOISETTE SANDY-DAVID	PRINCIPAL	CLG	JEAN HENRI FABRE	CARPENTRAS	0840760V
MME	NOVIER NATHALIE	PRINCIPAL	CLG	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	0132634T
M.	ORAIN JEAN-CHRISTOPHE	PROVISEUR	LP	PIERRE MENDÈS FRANCE	VEYNES	0050027C
MME	PACCHINI ODILE	PRINCIPAL	CLG	LOUIS LE PRINCE RINGUET	LA FARE LES OLIVIERS	0133016H
MME	PAONE SANDRINE	PRINCIPAL	CLG	LES AMANDEREITS	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	0132494R
M.	PAPAIN MICHEL	PRINCIPAL	CLG	SAINT EXUPERY	BEDARRIDES	0840011F
M.	PARRADO CLAUDE	PRINCIPAL	CLG	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	0840761W
M.	PERLOT THIERRY	PROVISEUR	LP	FRÉDÉRIC MISTRAL	MARSEILLE 08	0130062X
M.	PERNET CLAUDE	PROVISEUR	LY	DE L'ARC	ORANGE	0840026X
MME	PERRAIS JACQUELINE	PRINCIPAL	CLG	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	0132404T
MME	PETIT-FERONI CLOTILDE	PRINCIPAL	CLG	LES CHARTREUX	MARSEILLE 04	0132315W
M.	PEYRACHE JEAN-PAUL	PROVISEUR	LY	JEAN MONNET	VITROLLES	0133288D
MME	PEYTIER CLAIRE	PRINCIPAL	CLG	JEAN GARCIN	L'ISLE/SORGUE	0841118J
MME	PEZERIL SYLVIANE	PRINCIPAL	CLG	FRANÇOIS MITTERRAND	VEYNES	0050022X
M.	PHILIPPE JEAN-MARC	PRINCIPAL	CLG	HONORÉ DAUMIER	MARSEILLE 08	0131927Z
M.	PHILIPPE JEAN-MARC	PROVISEUR	LY	HONORÉ DAUMIER	MARSEILLE 08	0130175V
MME	PHILIPPE MYRIAM	PRINCIPAL	CLG	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU	0132565T
M.	PIERRISNARD GILLES	PRINCIPAL	CLG	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	0131923V
M.	PLOUCHART PASCAL	PRINCIPAL	CLG	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	0132786H
MME	PLUQUET CATHERINE	PRINCIPAL	CLG	ROBERT MOREL	ARLES	0131746C
M.	PONS JEAN-CLAUDE	PRINCIPAL	CLG	DE FONTREYNE	GAP	0050480V
M.	PONZA JEAN-JACQUES	PRINCIPAL	CLG	ELIE COUTAREL	ISTRES	0132318Z
MME	PORTIGLIATTI POMERI ELISABETH	PROVISEUR	LY	MARIE MADELEINE FOURCADE	GARDANNE	0133244F
M.	PRUET THIERRY	PRINCIPAL	CLG	MIRAMARIS	MIRAMAS	0132327J
M.	PUCCHINI JOSEPH	PRINCIPAL	CLG	GASSENDI	DIGNE LES BAINS	0040022C
M.	QUEINNEC JEAN-MARIE	PRINCIPAL	CLG	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	0131604Y
MME	RAMTANI BERNADETTE	PROVISEUR	LY	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE	0130001F
MME	RAMTANI BERNADETTE	PROVISEUR	LP	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE	0132569X
M.	RAUSCH DANIEL	PRINCIPAL	CLG	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	0131943S
M.	REYNAUD JEAN-FRANÇOIS	PROVISEUR	LY	ARISTIDE BRIAND	GAP	0050007F
MME	RICARD-TETTELIN ELODIE	PRINCIPAL	CLG	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	0133765X
M.	RISI ANTOINE	PRINCIPAL	CLG	JULES FERRY	MARSEILLE 15	0132408X

M.	ROGGERO JEAN-PIERRE	PRINCIPAL	CLG	LONGCHAMP	MARSEILLE 01	0131932E
MME	RONARCH MARIE-NOËLLE	PRINCIPAL	CLG	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	0130139F
M.	ROSSI GUILLAUME	PRINCIPAL	CLG	MAXIMILIEN ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHONE	0132323E
MME	RUIZ LAURE	PRINCIPAL	CLG	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	0131935H
M.	SABATIER LAURENT	PROVISEUR	LP	COLBERT	MARSEILLE 07	0130071G
MME	SAIGNES VERONIQUE	PRINCIPAL	CLG	VOLTAIRE	SORGUES	0840033E
MME	SANTELLI MARIE-BÉATRICE	PRINCIPAL	CLG	CHATEAU FORBIN	MARSEILLE 11	0132401P
M.	SANTINI CHRISTOPHE	PRINCIPAL	CLG	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	0132403S
M.	SARLES LAURENT	PROVISEUR	LY	VICTOR HUGO	MARSEILLE 03	0130043B
M.	SCHNEBELEN OLIVIER	PRINCIPAL	CLG	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	0133492A
M.	SEGUIN CYRILLE	PROVISEUR	LY	FRÉDÉRIC MISTRAL	AVIGNON	0840003X
M.	SEGUIN CYRILLE	PRINCIPAL	CLG	FRÉDÉRIC MISTRAL	AVIGNON	0840758T
MME	SEGURA MICHÈLE	PRINCIPAL	CLG	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	0132322D
MME	SELVA MARIE-NOËLLE	PRINCIPAL	CLG		LA BATIE NEUVE	0050639T
M.	SOLA BERNARD	PRINCIPAL	CLG	LE MONT D'OR	MANOSQUE	0040013T
MME	SOUBIRON ANNIE	PRINCIPAL	CLG	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	0132314V
M.	SOUCIET ERIC	PRINCIPAL	CLG	FRANÇOISE DOLTO	ST ANDIOL	0133621R
M.	SOUES SÉBASTIEN	PRINCIPAL	CLG	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	0131259Y
MME	SPEZIANI LAURENCE	PRINCIPAL	CLG	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	0132409Y
MME	SPINELLI VÉRONIQUE	PRINCIPAL	CLG	GILBERT RASTOIN	CASSIS	0132324F
MME	STEPHAN SOPHIE	PRINCIPAL	CLG	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	0132208E
MME	STRAUSS EMMANUELLE	PROVISEUR	LP	LE CHATELIER	MARSEILLE 03	0130055P
M.	TALBOT PIERRE	DIRECTEUR	EREA	PAUL VINCENSINI	VEDENE	0840096Y
MME	TARABEUX CHRISTINE	PRINCIPAL	CLG	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	0133881Y
M.	TERROU PASCAL	PRINCIPAL	CLG	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	0131887F
M.	TESORIERE DOMINIQUE	PRINCIPAL	CLG	BELLE DE MAI	MARSEILLE 03	0131884C
M.	TETU EMMANUEL	PRINCIPAL	CLG	VERDON	CASTELLANE	0040004H
MME	THOMAS CATHERINE	PRINCIPAL	CLG	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	0131262B
M.	THOUVENY BLAISE	PRINCIPAL	CLG	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE	0131265E
MME	TOINON ELISABETH	PRINCIPAL	CLG	UBELKA	AURIOL	0133510V
M.	TOYE JEAN-CHRISTOPHE	PROVISEUR	LY	HONORÉ ROMANE	EMBRUN	0050004C
M.	TOYE JEAN-CHRISTOPHE	PRINCIPAL	CLG	LES ECRINS	EMBRUN	0050023Y
M.	TRAMONI NICOLAS	PROVISEUR	LP	LA VISTE	MARSEILLE 15	0130065A

MME	TRIDOT BRIGITTE	PRINCIPAL	CLG	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	0130032P
M.	TRINCA ERIC	PRINCIPAL	CLG	CAMPRA	AIX EN PROVENCE	0132325G
M.	TROMEL CHRISTOPHE	PRINCIPAL	CLG	JEAN GIONO	MANOSQUE	0040055N
MME	VALLETTA NADINE	PROVISEUR	LY	ISMAËL DAUPHIN	CAVAILLON	0840017M
MME	VAN HUFFEL MARIE-PIERRE	PRINCIPAL	CLG	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	0131922U
MME	VAN HUFFEL MARIE-PIERRE	PROVISEUR	LY	MARCEL PAGNOL	MARSEILLE 10	0130037V
M.	VAN OUTRYVE DAVID	PRINCIPAL	CLG	EMILE HONNORATY	ANNOT	0040001E
M.	VAN OUTRYVE DAVID	PRINCIPAL	CLG	RENE CASSIN	ST ANDRE LES ALPES	0040019Z
M.	VASSE FRANCK	PROVISEUR	LY	PHILIPPE DE GIRARD	AVIGNON	0840005Z
M.	VASSE FRANCK	PROVISEUR	LP	ROBERT SCHUMAN	AVIGNON	0840042P
M.	VERAN JEAN-FRANÇOIS	PRINCIPAL	CLG	DARIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	0131756N
MME	VERGELY ANNE	PRINCIPAL	CLG	HONORÉ DAUMIER	MARTIGUES	0132496T
M.	VERNEY BRUNO	PRINCIPAL	CLG	HAUTS DE PLAINE (LES)	LARAGNE MONTEGLIN	0050452P
M.	VERSAVEL GUY	PRINCIPAL	CLG	NATHALIE SARRAUTE	AUBAGNE	0131266F
M.	VIALA JEAN-LUC	PROVISEUR	LY	DE LA MÉDITERRANÉE	LA CIOTAT	0133406G
MME	VINALS HÉLÈNE	PRINCIPAL	CLG	ARAUSIO	ORANGE	0840764Z
M.	VINCENT PHILIPPE	PROVISEUR	LY	JEAN PERRIN	MARSEILLE 10	0130053M
MME	VIVIERS MARIE-CHRISTINE	PROVISEUR	LY	DENIS DIDEROT	MARSEILLE 13	0130050J
M.	WACHOWIAK PIERRE	PROVISEUR	LY	JEAN LURCAT	MARTIGUES	0132210G
M.	WACHOWIAK PIERRE	PROVISEUR	LP	JEAN LURCAT	MARTIGUES	0132211H
M.	WALLET-ERRANI THIERRY	PRINCIPAL	CLG	COUSTEAU	ROGNAC	0131706J
MME	WOOD JACQUELINE	PRINCIPAL	CLG	GÉRARD PHILIPPE	MARTIGUES	0131707K
M.	ZAROUKIAN MATHIEU	PRINCIPAL	CLG	MARIA BORRÉLY	DIGNE LES BAINS	0040044B
MME	ZEFIZEF HOURIA	PRINCIPAL	CLG	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 07	0132205B
MME	ZOBIRI CHRISTINE	PRINCIPAL	CLG	MONT SAUVY	ORGON	0132217P

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour les personnels titulaires, stagiaires et non titulaires affectés dans les établissements publics locaux d'enseignement de l'académie susvisés, les actes de gestion ayant trait :

1) aux congés de maladie prévus au premier alinéa du 2° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, aux congés de même nature prévus à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 et à l'article 12 du décret du 17 janvier 1986 susvisés ;

2) aux congés pour maternité ou pour adoption et au congé de paternité prévus au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994 et à l'article 15 du décret du 17 janvier susvisés ;

3) à l'octroi des congés annuels pour l'ensemble des personnels sous leur responsabilité.

ARTICLE 2.- Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

Rectorat Aix-Marseille

R93-2018-09-03-044

Arrêté portant délégation de signature du Recteur de
l'académie d'Aix-Marseille aux directeurs des centres
d'information et d'orientation

Rectorat

Secrétariat général

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU** le décret n° 2012-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le Code de l'éducation, notamment en son article R. 222-25 ;
- VU** les arrêtés ministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale et le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 janvier 2017 portant nomination et classement de **M. Pascal MISERY** dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille jusqu'au 24 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} février 2018 publié au recueil des actes administratifs n° R93-2018-02-01-008 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU** l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 fixant la liste des subdélégués de M. Bernard BEIGNIER, recteur de l'académie d'Aix-Marseille en matière d'ordonnancement secondaire.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER.- Subdélégation de signature est donnée aux directeurs des centres d'information et d'orientation suivants :

- M. Denis DAL-BO, Directeur du C.I.O. de Manosque,
- Mme Marie-Pier CAILLAT, Directrice du C.I.O. de Gap,
- Mme Virginie POMMIER, Directrice du C.I.O. de Digne-les-Bains,
- M. Paul COUREAU, Directeur du C.I.O. d'Aix-en-Provence,
- Mme Brigitte LEAUTHIER, Directrice du C.I.O. d'Arles,
- Mme Marie Christine CURTET, Directrice du C.I.O. d'Aubagne,
- M. Habib HADDAB, Directeur du C.I.O. de Gardanne,
- Mme Sophie PAGE, Directrice du C.I.O. d'Istres,



2/2

- Mme Claudine BILAND, Directrice du C.I.O. de La Ciotat,
- Mme Elisabeth FONTAINE, Directrice du C.I.O. Marseille centre,
- Mme Patricia BARTIER, Directrice du C.I.O. Marseille Est,
- Mme Sandra FOURNIER, Directrice du C.I.O. Marseille Belle de Mai,
- M. Gilbert OHANIAN, Directeur du C.I.O. Marseille La Viste,
- Mme Béatrice VAN-DEUREN, Directrice du C.I.O. de Martigues,
- M. Guillaume BERTOLINO, Directeur du C.I.O. de Salon-de-Provence,
- Mme Isabelle GAUTHIER-SWAENEPOEL, Directrice du C.I.O. de Vitrolles,
- M. Marc CULEBRAS, Directeur du C.I.O. de Cavaillon,
- Mme Coralie HUGUET, Directrice du C.I.O. d'Avignon,
- Mme Nathalie GABRIEL, Directrice du C.I.O. d'Etat Haut Vaucluse (Orange et Carpentras),

afin d'engager, dans la limite des crédits qui leur sont attribués, les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante des C.I.O., et de signer les ordres de mission pour les personnels placés sous leur autorité.

ARTICLE 2.- Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 3 septembre 2018


Bernard BEIGNIER

SGAMI SUD

R93-2018-09-14-002

Arrêté de subdélégation financière



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD

RAA

14 SEP. 2018 Arrêté du 14/09/18 portant délégation d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille
et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille

La Secrétaire générale de la zone de défense
et de sécurité sud auprès du Préfet de la Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 15 mai 2018, portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI, en qualité de secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Hugues CODACCIONI, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Frédérique CAMILLERI, Secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud,

ARRETE

ARTICLE 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique CAMILLERI, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

TITRE PREMIER : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME ZONAL N° 7 DU PROGRAMME 176

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Hervé BREBANT, adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe supérieure, à Mme Joëlle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Monsieur David DI-BENEDETTO, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative, à Madame Géraldine GARCIA, adjointe administrative pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des crédits du B.O.P. zonal n° 7 relevant du programme 176, notamment pour recevoir les crédits du B.O.P. zonal, répartir ces crédits entre les unités opérationnelles et procéder à des ré allocations de crédits entre services, en cours d'exercice budgétaire.

**TITRE DEUX : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL
DE PROGRAMME ZONAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD DU
PROGRAMME 216**

Sont autorisés à exprimer les besoins de l'U.O. relative aux moyens alloués à la DSIC en gestion locale (centre financier 0216-CSIC-DSUD) adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Magali IVALDI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Isabelle POELAERT, technicienne SIC de classe supérieure, Madame Christine VERCHER, adjointe administrative, appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés, ainsi qu'à constater le service fait.

**TITRE TROIS : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE SGAMI DE MARSEILLE ET DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE SGAMI PRESTATAIRE**

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, Monsieur Hervé BREBANT, adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe supérieure, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Mme Joelle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Monsieur David DI-BENEDETTO, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Isabelle PERCKE, secrétaire administrative de classe normale, et à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative, pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Sud (centre financier 0176-DSUD-DSGA) relevant du programme 176.

ARTICLE 2 :

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O SGAMI sud (centre financier : 0176-DSUD-DSGA) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
ASTOIN Christophe	COSTE Stéphanie	BOUAZZA Dalila
BASTIDE Corinne	MOUNIER Sandra	VISSE Emmanuel
BAUMIER Marie-Odile	FARGIER Sandie	PERCKE Isabelle
BEDDAR Hocine	FLORES Cécile	PEREZ Nathalie
BELKENADIL Naoual	GAY Laëtitia	PEREZ Magali
BIET Justine	DE OLIVEIRA Valérie	REYNIER Béatrice
AHMED Natacha	IBIZA-FISHER Geneviève	ROUMANE Sonia
CARLI Catherine	IVALDI Magali	SANCHEZ Francis
CAILLAUD Christine	JEAN-MARIE Nadège	SIMON Laura
COLLIGNON Geneviève		VERDIER-DELLUC Nathalie
COSTANTINI Christine	MATTEI Muriel	VERNEUIL Hortense
DELAGE Eric	VERDIER Patricia	VIALARS Marion
CONSOLARO Christine	CORDEAU Emilie	JORDAN Jean-Luc
PRE Muriel		VERCHER Christine
LAFROGNE Sylvie	LAUGIER Claire	POELAERT Isabelle
PERROT Martine	MENUSIER Stéphane	BRIANT Frédéric
BONPAIN Patricia	BORRY Johanna	
DI GENNARO Elena		
MAZZOLO Carine	NOWAK Sylvie départ 7 septembre 2018	

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée Monsieur le Colonel Patrick HOAREAU, directeur de l'équipement et de la logistique, par Madame Naoual BELKENADIL, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle des affaires financières, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPI) relevant du programme 176.

ARTICLE 4 :

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPI) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
MORGANTI Pierre-Dominique	CARLI Catherine	PASQUIER Vincent
BELKENADIL Naoual	FAURE Katie	PEREZ Magali
DURIS Amélie	GAY Laëtizia	REYNIER Béatrice
BONIFACCIO Dominique	JEAN-MARIE Nadege	VERDIER-DELLUC Nathalie
BOUBAKA Samia	MOUNIER Sandra	CAMBON Marie-Ange
GONZALEZ François	LATTARD Christophe	MANFREDONIA Lucie
EDRU Myriam	OUAICHA Fatiha	CANTAREL Simon
VERRELLI Ornella		

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique ou sur les formulaires Chorus et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

TITRE QUATRE : MISSIONS RELEVANT DU PROGRAMME 303

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Mme Joelle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, et à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSUD du programme 303.

**TITRE CINQ : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE CONTENTIEUX POLICE ET GENDARMERIE DU BUDGET
OPERATIONNEL DE PROGRAMME : « AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUSES »
DU PROGRAMME 216**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre PLISTAT, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, chef du pôle « défense de l'État et de ses agents » et par Madame Charlotte RIVIERE, attaché d'administration de l'État; adjointe au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, cheffe du pôle « réparation des dommages accidentels » pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSUD, relevant du programme 216 et constater le service fait.

TITRE SIX : MISSIONS RELEVANT DU CENTRE DE SERVICES PARTAGES MI5PLTF013

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur Christophe CIANCIO, attaché d'administration de l'État, chef du CSP SGAMI Sud (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II);
- au Commandant Emmanuel BOUCHEZ, adjoint au chef du CSP SGAMI Sud, à la Majore Sylvie SERRE, adjointe à la cheffe du bureau des dépenses courantes, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles de la gendarmerie nationale en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 152 (gendarmerie nationale) et 105 (affaires étrangères) ;
- à Madame Virginie NATALE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II);
- à Monsieur Ezzedine KADA-YAHYA, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des dépenses métiers et recettes non fiscales (centres de services partagés) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les

Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303 , 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)

- A Madame Carole SAUREN, attachée d'administration de l'État, chef de bureau de la performance financière (centre de services partagés SGAMI Sud en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (hors titre II).

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

RESPONSABLE		
ALBERT Aurélien	APELIAN Josiane	BERNARD Anne
BREFEL Baotien	BROTO Liliane	BUTI Jacqueline
CASELLA Marjorie	COQUET Adeline	DAHMANI Anissa
DENJEAN Alexandra	DIDONNA Jöelle	DINOT Anne-Marie
DOUNA Sandy	DUMORTIEZ Céline	ENGEL Nathalie
FARKAS Alexandrine	GABOURG Martiny	GALIBERT Jean-Paul
GALLARDO Karine	GRANDIN Catherine	GRUET Sonia
VUAILLET Sophie	HOUDI Fatima	IBERSIENE Soazig
LEVEILLE Virginie	LALLEMAND Bénédicte	LUCAS Juli
VAUCHEY Aurore	MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle	MATTEI Magalie
MENDONCA Sofia	MILITELLO Audrey	MOLINOS Patricia
OULION Tony	PERRIER Emilie	PLANTEL Laura
PRUDHOMME Sandy	RENAULT Céline	ROBYN Aurélie
SERRE Sylvie	TAILLANDIER Renaud	TAPON Mélissa
TROMBETTA Aline	TRUONG VAN Sylvie	VALLEJO Geneviève

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

GESTIONNAIRE		
ALBERT Aurélien	APELIAN Josiane	BAROZZI Elodie
BARUTEU Nicole	BENAKKA Souad	BERNARD Anne
BIDIN David	BOUCHET Mickael	BOUDENAH Célia
BOYER Marie-Antoinette	VUAILLET Sophie	BREFEL Baotien
BUTI Jacqueline	CASELLA Marjorie	CASTELAIN Elisabeth
CELENTANO Anne	ZAHRA Agnès	CHARLOT Julie
CHAURIS Josée-Laure	CIANCIO Christophe	COQUET Adeline
DAHMANI Anissa	DEGEILH Isabelle	DEKHIL Farida
DENJEAN Alexandra	DIDONNA Jöelle	DINOT Anne-Marie
DJERIAN Catherine	DJERIBIE Ida	DORMOIS Sonia
DOUNA Sandy	DUMORTIEZ Céline	ETIENNE GERMAN Hélène
FATAN Amira	FERMIGIER Véronique	GABOURG Martiny
GACONIER Sylvie	GALIBERT Jean-Paul	GALIBERT Véronique
VIRIEUX Valentine	VALLEJO Geneviève	GANGAI Solange
GARNIER Nathalie	GEORGE Christophe	GIRAUDO Sandrine
GNOJCZAK Anne Marie	GRUET Sonia	GRINANT Frédéric
HADDOU Sabine	TRUONG VAN Sylvie	HAMDI Anissa
HERNANDEZ Emmanuel	HESPEL Elodie	HOUDI Fatima
JEBALI Wafa	JOURDAN Lucienne	KADA-YAHYA Ezzedine
TROMBETTA Aline	KERLOCH Sandra	KWIECIEN Brigitte
LALLEMAND Bénédicte	LEVEILLE Virginie	LUCAS Julie
LUCIANAZ Valérie	LUCZAK Laurent	TEISSERE Florence
MARCHITTO Déborah	MARCY Kimberley	MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle
MAUREL Nadine	TAPON Mélissa	MENDONCA Sofia

MILITELLO Audrey	MOGUER Laury	MOHAMED GALINA Nasrine
MOLINOS Patricia	MONETA BILLARDELLO Cécile	MONGE Vanessa
MTOURIKIZE Nailati	NUYTEN Yasmina	OULION Tony
PERRIER Emilie	PEYRE Guilhem	PISTORESI Leslie
PLANTEL Laura	PRUDHOMME Sandy	PULIGNY Carine
RASOANARIVO Norosoa	REGLIONI Jenifer	RIFFARD Elisabeth
ROCH Monique	ROUANET Régine	ROUSSEAU Edwige
RUGGIU Pierrette	SALAMA Valérie	SALOMONE Fabien
SANCHO Emmanuelle	SANSAMAT ANDRADE Céline	SAUREN Carole
GOMIS Vincent	SAUNIER Marie-Noelle	GRAS Maylis
SERRE Sylvie	ESCOUBET Romain	

**TITRE SEPT : MISSIONS RELEVANT DU SGAMI de MARSEILLE
(dépenses de personnel, frais de changements de résidence, frais médicaux)**

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Monsieur Pierre MAGNARD, attaché d'administration de l'État, chef du pôle d'expertise et de services, Madame Manon IZQUIERDO, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, Madame Annie MASSA, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232, 307, 217 et 148,
- pour le ministère 258, programme 148,
- pour le ministère 212, programme 333,
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Madame Frédérique COLINI, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires médicales et sociales, et Madame Isabelle FAU, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des affaires médicales et sociales pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du

service fait. Au titre de la Délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires sociales et Madame Geneviève GRAPPIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des affaires sociales, pour la constatation du service fait.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 12 juillet 2018 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille et le Centre de Services Partagés SGAMI de Marseille est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 4 SEP. 2018

La Secrétaire Générale de la Zone de
Défense et de Sécurité Sud

Frédérique CAMILLERI

SGAR PACA

R93-2018-09-17-001

ARRETE du 17/09/2018 relatif à la lutte contre la maladie
du chancre coloré du platane



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
DE PROVENCE-ALPES - CÔTE D'AZUR

ARRÊTÉ DU 17/09/2018

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA MALADIE DU CHANCRE COLORE DU PLATANE

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU la directive 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté ;

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.201-4, R 201-5 et R251-2-2 ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire ;

VU l'arrêté du 24 mai 2006 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces végétales ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane ;

CONSIDÉRANT que la maladie du chancre coloré du platane présente un réel état de gravité de nature à compromettre l'avenir des platanes dans la région et qu'il y a lieu d'en limiter l'extension ;

SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Les communes infectées par le chancre coloré du platane en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et faisant l'objet d'une zone délimitée au titre de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2015 sont les suivantes :

- dans le département des Alpes-Maritimes : ANTIBES, CANNES, LA COLLE SUR LOUP, NICE, VILLENEUVE-LOUBET,

- dans le département des Bouches-du-Rhône : AIX-EN-PROVENCE, ALLAUCH, ARLES, AUBAGNE, AURIOL, BARBENTANE, BERRE-L'ETANG, CABANNES, CADOLIVE, CARRY-LE-ROUET, CEYRESTE, CHATEAURENARD, CORNILLON-CONFOUX, CUGES-LES-PINS, EYGALIERES, EYGUIERES, EYRAGUES, FUVEAU, GEMENOS, GIGNAC-LANERTHE, GRANS, GRAVESON, LA BOUILLADISSE, LA CIOTAT, LA DESTROUSSE, LA FARE-LES-OLIVIERS, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, LAMANON, LAMBESC, LE THOLONET, LES PENNES-MIRABEAU, MAILLANE, MALLEMORT, MARSEILLE, MARTIGUES, MAUSSANE-LES-ALPILLES, MEYRARGUES, MEYREUIL, MOLLEGES, MOURIES, NOVES, ORGON, PELISSANNE, PLAN-D'ORGON, PLAN-DE-CUQUES, PORT-DE-BOUC, PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE, ROGNONAS, ROQUEVAIRE, SAINT-ANDIOL, SAINT-ETIENNE-DU-GRES, SAINT-MARTIN-DE-CRAU, SAINT-REMY-DE-PROVENCE, SAINT-VICTORET, SALON-DE-PROVENCE, SENAS, TARASCON, VENELLES, VENTABREN, VERQUIERES, VITROLLES,

- dans le département du Var : COGOLIN, HYERES, LA GARDE, LA LONDE-LES-MAURES, LA SEYNE-SUR-MER, LE BEAUSSET, PIGNANS, SAINT-CYR-SUR-MER, SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, SAINT-ZACHARIE, TOULON,

- dans le département du Vaucluse : ALTHEN-DES-PALUDS, APT, AVIGNON, BEAUMES-DE-VENISE, BEDARRIDES, BONNIEUX, CADENET, CADEROUSSE, CARPENTRAS, CAUMONT-SUR-DURANCE, CAVAILLON, CHATEAUNEUF-DE GADAGNE, CHATEAUNEUF-DU-PAPE, COURTHEZON, ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE, FONTAINE-DE-VAUCLUSE, GARGAS, GIGONDAS, GORDES, GOULT, JONQUERETTES, JONQUIERES, L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, LAGNES, LAPALUD, LAURIS, LE PONTET, LE THOR, LORIOLE-DU-COMTAT, LOURMARIN, MALAUCENE, MAZAN, MERINDOL, MODENE, MONDRAGON, MONTEUX, MORIERES-LES-AVIGNON, ORANGE, PERNES-LES-FONTAINES, PERTUIS, PIOLENC, ROBION, SAIGNON, SAINT-DIDIER, SAINT-SATURNIN-LES-APT, SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON, SARRIANS, SAUMANE-DE-VAUCLUSE, SORGUES, TRAVAILLAN, VEDENE, VELLERON, VENASQUE, VILLELAURE, VIOLES.

ARTICLE 2 :

La déclaration immédiate de la présence ou de la suspicion de symptômes du chancre coloré du platane telle que prévue à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2015 modifié doit être effectuée auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Service Régional de l'Alimentation, Quartier Cantarel, BP 95, 84 143 MONTFAVET CEDEX, courriel : sral-84.draaf-paca@agriculture.gouv.fr, Tel : 04 90 81 11 00, Fax : 04 90 81 11 29.

ARTICLE 3 :

Dans les zones délimitées, la déclaration préalable à toute intervention directe sur ou à proximité des platanes prévue au moins 15 jours ouvrés avant le début des travaux conformément à l'article 8 – 2 premier alinéa de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2015 modifié doit être effectuée auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Service Régional de l'Alimentation, Quartier Cantarel, BP 95, 84 143 MONTFAVET CEDEX, courriel : sral-84.draaf-paca@agriculture.gouv.fr, Tel : 04 90 81 11 00 - Fax : 04 90 81 11 29.

ARTICLE 4 :

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (FREDON PACA, 39 rue Alexandre Blanc, 84000 Avignon, courriel : accueil@fredonpaca.com, Tel : 04 90 27 26 70), Organisme à Vocation Sanitaire, est chargée d'organiser dans les zones délimitées la surveillance annuelle telle que prévue à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2015, sous le contrôle du Service Régional de l'Alimentation. A ce titre elle peut, sur demande, mettre à disposition la cartographie des foyers du chancre coloré dans les communes mentionnées à l'article 1.

ARTICLE 5 :

Les frais résultant de l'application de la lutte sont à la charge des propriétaires ou exploitants.

ARTICLE 6 :

- L'arrêté préfectoral n°2011238-001 du 26 août 2011 prescrivant les moyens de lutte contre la maladie du chancre coloré du platane est abrogé,
- L'arrêté préfectoral du 11 avril 2016 relatif à la lutte contre le chancre coloré du platane est abrogé.

ARTICLE 7 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera passible des sanctions prévues à l'article L. 251-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

ARTICLE 8 :

Les propriétaires et locataires des terrains sur lesquels la lutte sera entreprise, sont tenus d'ouvrir leurs propriétés aux agents du Service Régional de l'Alimentation et aux agents de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de permettre l'exécution et le contrôle des mesures prescrites.

ARTICLE 9 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, les Maires des communes figurant à l'article 1, le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Secrétaire Général de la préfecture du Var, le Secrétaire Général de la préfecture du Vaucluse, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, tous les agents de la force publique et le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région et dont un exemplaire sera transmis à chaque autorité d'exécution.

Fait à Marseille, le 17/09/2018

SIGNE

Pierre DARTOUT